

PROCÈS-VERBAL

Assemblée du conseil municipal

DU LUNDI 15 JUIN 2026

Chantal Rossi
Présidente du conseil

M^e Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville

Soraya Martinez Ferrada
Mairesse de Montréal



Table des matières

Séance du 15 juin, 13 h

- Présences3
- 03.01-Ordre du jour4
- 02-Période de questions des membres du conseil5
- 15.05, 15.03, 15.04 et 15.02 – Déclarations..... 7 à 14
- 03.02-Procès-verbal 14
- 04-Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif 15
- 05-Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement 16
- 07-Dépôt..... 16 à 18
- 80-Conseil d'agglomération-Dossiers pour orientation..... 18 à 52

Séance du 15 juin, 19 h

- Présences53
- 01-Période de questions du public..... 53 à 57
- 80-Conseil d'agglomération-Dossiers pour orientation (suite) 58 à 72
- 20-Affaires contractuelles 72 à 85
- 30-Administration et finances 85 à 96
- 41-Avis de motion et dépôt de projet de règlement..... 96 à 97
- 42.01 et 42.02-Adoption de règlements 97 à 98
- 15.01-Déclaration..... 99 et 100
- 42.03-Adoption de règlements..... 100 et 101
- 46-Toponymie et voies publiques..... 101
- 51-Nomination/Désignation..... 101 à 104
- 30.11-Administration et finances 104
- 65-Motions des conseillers 105 à 107
- Fin de l'assemblée 107

Annexe – Point 7.06

- Intérêts pécuniaires 2026 108



**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 15 juin 2026
13 h**

**Séance tenue le lundi 15 juin 2026 – 13 h
salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mesdames et messieurs

Soraya Martinez Ferrada, Ericka Alneus, Mauro Barone, Céline-Audrey Beauregard, Carla Beauvais, Dimitrios (Jim) Beis, Christine Black, Nancy Blanchet, Josefina Blanco, Caroline Braun, Émilie Brière, Elvira Carhuallanqui, Josué Corvil, Olivier Demers-Dubé, Richard Deschamps, Alan DeSousa, Alexandre Devaux-Guizani, Arij El Korbi, Victor Esposito, Véronique Fournier, Chantal Gagnon, Effie Giannou, Nathalie Goulet, Youssef Hariri, Andrée Hénault, Julien Hénault-Ratelle, Catherine Houbart, Jean François Lalonde, Benoît Langevin, François Limoges, Christopher McCray, Peter McQueen, Luis Miranda, Sophie Mohsen, Andréanne Moreau, Sonny Moroz, Martine Musau Muele, Danielle Myrand, Vana Nazarian, Alex Norris, Sylvain Ouellet, Laura Palestini, Jocelyn Pauzé, Denis Pelletier, Dominic Perri, Claude Pinard, Marie Plourde, Julie-Pascale Provost, Giovanni Rapanà, Leslie Roberts, Chantal Rossi, Gabrielle Rousseau-Bélanger, Dominic Roussel, Aref Salem, Élise Tanguay, Alexandre Teodoresco, Maude Théroux-Séguin, Milany Thiagarajah, Sarah V. Doyon, Stephanie Valenzuela, Diana Varela, Maeva Vilain et Cathy Wong

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Alba Zuniga Ramos

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Sterling Downey

AUTRES PRÉSENCES :

Benoit Dagenais, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
Gaelle Dieudonné, Analyste-rédactrice

En ouverture, la présidente du conseil, Chantal Rossi, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du traité de la Grande Paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha:ka* (Mohawk) de son hospitalité sur ce territoire non cédé ».

Ensuite, la présidente du conseil rend hommage à une personnalité marquante de la vie politique de l'arrondissement de Saint-Léonard, Yvette Arcand Bissonnet, qui nous a quittés le 1^{er} juin dernier. Mme Rossi déclare, entre autres, à titre de première femme à occuper la fonction de conseillère municipale à Saint-Léonard, Mme Arcand Bissonnet a représenté avec dévouement les citoyennes et les citoyens de l'ancienne ville, puis de l'arrondissement, de façon ininterrompue de 1986 à 2009. Puis, elle offre ses condoléances à sa famille et à ses proches, tout particulièrement à son époux, Michel Bissonnet, ancien collègue et ancien maire de l'arrondissement de Saint-Léonard, avant d'inviter l'assemblée à observer une minute de silence.

Mme Rossi offre également ses sincères condoléances au conseiller Aref Salem ainsi qu'à sa famille en solidarité avec le décès de son père.

Elle poursuit avec les célébrations internationales des mois de juin et de juillet, dont :

- 1^{er} au 30 juin : Début de la saison des Pow-Wow et le Mois national de l'histoire autochtone
- 1^{er} au 30 juin : Mois du patrimoine italien
- 1^{er} au 7 juin : Semaine québécoise des personnes handicapées
- 5 juin : Journée mondiale de l'environnement
- 12 juin : Journée mondiale contre le travail des enfants
- 15 juin : Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées
- 20 juin : Journée mondiale des réfugiés
- 21 juin : Journée nationale des peuples autochtones
- 24 juin : Fête nationale du Québec
- 1^{er} juillet : Fête du Canada
- 18 juillet : Journée internationale de Nelson Mandela

Elle enchaîne avec la liste des anniversaires des personnes élues pour les mois de juin et de juillet et leur souhaite une heureuse fête en les nommant :

- Dimitrios (Jim) Beis, Catherine Houbart, Aref Salem, Nancy Blanchet, Claude Pinard, Leslie Roberts, Luis Miranda, Josefina Blanco, Émilie Brière, Vana Nazarian et Peter McQueen

La présidente du conseil remercie les membres pour leur attention et déclare la séance ouverte.

Avant de débiter les travaux, la présidente, Chantal Rossi, souhaite souligner la Journée de la musique en ouverture de ce dernier conseil municipal précédant la pause estivale. En collaboration avec l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM), elle annonce qu'une prestation musicale aura lieu dans la salle du conseil. Mme Rossi reste convaincue que la culture est essentielle, particulièrement dans les périodes difficiles, et rappelle que la musique favorise l'espoir, le rassemblement, la solidarité et l'humanité.

Elle accueille donc Mélanie La Couture, directrice de l'OSM, Rafael Payare, Maestro de l'OSM, Richard Zheng, premier violon de l'OSM, Alejandro Benavides au piano, Libyd Roque Pinedo, cheffe de chœur, et la chorale d'El Sistema OSM de Montréal-Nord. Les musiciens et le chœur nous présentent trois œuvres : l'Andante de la deuxième sonate pour violon seul de Jean-Sébastien Bach, la Symphonie *Du Nouveau Monde* d'Antonín Dvořák et *Zomina*, un chant traditionnel du Togo.

À la suite de cette prestation musicale, la présidente du conseil cède la parole à Mélanie La Couture, ainsi qu'à Rafael Payare, qui expriment tous deux leur joie et leur fierté quant aux bénéfices du programme El Sistema OSM dans la vie des enfants de la Ville de Montréal.

En conclusion, la mairesse de Montréal, Soraya Martinez Ferrada, les invite à prendre place afin de signer le livre d'or de la Ville de Montréal. Par ce geste, elle souhaite honorer l'initiative El Sistema OSM qui contribue notamment à la démocratisation de la musique auprès des jeunes.

À 13 h 36, la présidente du conseil, Chantal Rossi, remercie chaleureusement tous les invités, de même que la mairesse de Montréal, puis elle suspend la séance pour une courte pause.

À 13 h 44, le conseil reprend ses travaux.

03 - Ordre du jour et procès-verbal

À 13 h 44, la présidente du conseil appelle la rubrique 03 - « Ordre du jour et procès-verbal » et cède la parole au leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, pour la suite de l'ordre du jour.

CM26 0584

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 15 juin 2026, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente assemblée en y ajoutant les points 7.09, 15.05 et 15.06 et en y retirant le point 80.01 (30.05).

En vertu de l'article 32 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051), seules les affaires décrites dans l'avis de convocation ne peuvent être prises en considération sauf s'il y a consentement de la mairesse de Montréal et de tous les membres présents du conseil.

Un débat restreint s'engage.

La leader de l'Opposition officielle, Marie Plourde, indique qu'elle est en accord avec les modifications proposées à l'ordre du jour à l'exception de l'ajout du point 15.06.

Le débat se poursuit.

La leader de l'Opposition officielle confirme ne pas consentir à l'ajout du point 15.06.

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

de reporter au prochain conseil municipal la motion inscrite au point 65.02, et ce, en vertu de l'article 35 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, déclare l'ajout des points 7.09, 15.05, le retrait du point 80.01 (30.05) et le report de la motion 65.02 au prochain conseil municipal, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

03.01

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, informe les membres du conseil à l'effet que la séquence de l'ordre du jour sera modifiée afin d'étudier les points 15.05, 15.03 et 15.04 vers 14 h30, le point 15.02 à 16 h et le point 15.01 lors de l'appel du point 42.03.

02 - Période de questions des membres du conseil

À 13 h 49, la présidente du conseil appelle la rubrique « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de :</u>	Concernant les faits allégués au poste de quartier 39 à Montréal-
Ericka Alneus	Nord, est-ce que le régime des sanctions est suffisant au regard de
<u>Réponse de :</u>	la gravité des gestes exprimés? / Est-ce que l'Administration va
Soraya Martinez Ferrada	effectuer les démarches requises auprès du gouvernement du
	Québec pour reconnaître le racisme systémique?

<u>Question de :</u> Marie Plourde <u>Réponse de :</u> Alan DeSousa Aref Salem	En matière de transport actif et collectif, demande un plan clair, ambitieux et chiffré de l'Administration afin d'obtenir du gouvernement du Québec des engagements fermes pour la métropole / Pourquoi les demandes de Montréal en matière de transport collectif ne sont pas exprimées auprès du gouvernement du Québec?
<u>Question de :</u> Richard Deschamps <u>Réponse de :</u> Alan DeSousa	Est-ce que les données sur la consommation d'eau de la population seront connues cet été, et ce, de manière régulière?
<u>Question de :</u> Sylvain Ouellet <u>Réponse de :</u> Alan DeSousa	Pourquoi ne pas demander une réduction de la consommation d'eau aux industries, commerces et institutions également? / Reformule sa question
<u>Question de :</u> Carla Beauvais <u>Réponse de :</u> Dimitrios (Jim) Beis Soraya Martinez Ferrada	Est-ce que l'Administration va mandater la Commission de la sécurité publique afin d'analyser le port des caméras corporelles sur les policiers et les policières? / Dans le cadre de l'enquête en cours concernant les allégations de racisme au poste de quartier 39 de Montréal-Nord, est-ce que l'Administration va approcher le syndicat de la Fraternité des policiers et policières de Montréal afin de s'assurer que le processus disciplinaire aille jusqu'au bout, et ce, en toute transparence?
<u>Question de :</u> Émilie Brière <u>Réponse de :</u> Soraya Martinez Ferrada Christine Black	Est-ce que l'Administration considère qu'il s'agissait d'une bonne décision de ne pas recevoir des matchs de la FIFA 2026 à Montréal? / Quel est le point de vue de l'Administration entre recevoir un grand événement au détriment d'autres événements prévus au calendrier?
<u>Question de :</u> Véronique Fournier <u>Réponse de :</u> Soraya Martinez Ferrada Claude Pinard	Est-ce que l'Administration peut justifier l'enveloppe financière prévue pour le départ du directeur général de la Ville de Montréal / Pourquoi le directeur général actuel doit-il quitter?

À 14 h 20,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Marie Plourde

de prolonger la Période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition de prolongation de 15 minutes est agréée.

<u>Question de :</u> Élise Tanguay <u>Réponse de :</u> Soraya Martinez Ferrada Caroline Braun	Demande des explications sur le rapatriement de la brigade d'inspecteurs des Airbnb dans l'arrondissement de Ville-Marie / Est-ce que l'Administration va exercer le droit de préemption pour les maisons de chambres, et les racheter, afin d'éviter que certaines personnes plus vulnérables soient à la rue?
---	---

Question de : Qu'est-ce que l'Administration va offrir aux familles qui ont besoin de camps de jour du 17 au 21 août? / Reformule sa question en précisant le besoin des familles notamment dans l'Est de Montréal
Jocelyn Pauzé
Réponse de :
Christine Black

Question de : Comment justifier l'abandon du projet de baignade en eau libre dans l'arrondissement de Lachine? / Commentaires et reformule sa question
Maeva Vilain
Réponse de :
Julie-Pascale Provost
Claude Pinard

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 14 h 35.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, prend un instant pour souligner le dernier conseil municipal du directeur général de la Ville de Montréal, Benoit Dagenais, qui quittera ses fonctions en août prochain. Elle mentionne notamment sa grande loyauté envers la population montréalaise et le remercie sincèrement au nom de tout le conseil municipal.

À 14 h 37, la présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, pour la suite de l'ordre du jour.

15 – Déclaration / Proclamation

À 14 h 37, la présidente du conseil appelle la rubrique « Déclaration / Proclamation ».

CM26 0585

Ajout - Déclaration de solidarité et engagement pour la transparence et la responsabilité face au profilage racial et à la violence envers les personnes noires, arabes et racisées

Attendu que chaque personne a droit à un traitement égal, respectueux et exempt de discrimination, et que toute forme de profilage racial ou de violence est incompatible avec les valeurs de Montréal;

Attendu que les allégations rendues publiques concernant certains membres du Service de police de la Ville de Montréal soulèvent des préoccupations sérieuses, qui doivent faire l'objet d'un examen rigoureux, indépendant et transparent;

Attendu que plusieurs résidentes et résidents de Montréal, notamment à Montréal-Nord, ont exprimé au fil des années des préoccupations concernant le profilage racial et leurs interactions avec les services policiers, et qu'il importe que leur parole soit entendue, considérée et respectée;

Attendu que les allégations récentes ont suscité de l'inquiétude, de la colère et de nombreuses questions légitimes au sein de la population, particulièrement au sein des communautés noires, arabes et racisées;

Attendu que le chef du Service de police de la Ville de Montréal a informé l'administration municipale de la situation et qu'une enquête indépendante est actuellement en cours;

Attendu que les Montréalaises et les Montréalais sont en droit de connaître toute la vérité sur les événements allégués et d'obtenir l'assurance que toute la lumière sera faite sur cette affaire;

Attendu que le conseil municipal a reconnu, le 15 juin 2020, l'existence du racisme systémique, affirmant ainsi la nécessité d'adopter des mesures structurelles pour prévenir, documenter et éliminer toute forme de discrimination au sein des institutions municipales;

Attendu que la protection des lanceurs d'alerte, notamment les policières et policiers du poste de quartier 39 ayant dénoncé ces pratiques, constitue un principe essentiel au maintien de l'intégrité, de la transparence et de la confiance du public envers les services municipaux;

Attendu que la confiance du public envers ses institutions, particulièrement les services policiers, constitue l'un des fondements essentiels de la sécurité collective, de la cohésion sociale et du vivre-ensemble, et qu'elle doit être préservée et renforcée par une pleine transparence et une réelle reddition de comptes;

Il est proposé par Soraya Martinez Ferrada

appuyé par Christine Black
Ericka Alneus

Et résolu :

- 1 - que le conseil municipal réaffirme que le profilage racial, la discrimination et toute forme de violence ou d'abus de pouvoir sont incompatibles avec les valeurs de Montréal et ne seront jamais tolérés;
- 2 - que le conseil municipal exprime sa solidarité envers les résidentes et résidents de Montréal-Nord ainsi qu'envers toutes les personnes qui ont vécu du profilage racial, de la discrimination ou un traitement inéquitable;
- 3 - que le conseil municipal reconnaisse la douleur, l'inquiétude et la colère exprimées par plusieurs membres de la population à la suite de ces révélations et réaffirme que leur confiance doit être regagnée par des gestes concrets, de la transparence et une pleine reddition de comptes;
- 4 - que le conseil municipal réitère que chaque Montréalaise et chaque Montréalais a le droit de vivre dans la dignité, la sécurité et le respect, peu importe son origine, sa couleur de peau, sa religion, sa langue ou son quartier;
- 5 - que le conseil municipal demande que l'enquête en cours soit menée avec la plus grande rigueur, indépendance et transparence, et que ses conclusions ainsi que les recommandations qui en découleront soient rendues publiques dans les meilleurs délais;
- 6 - que le conseil municipal s'engage à suivre de près l'évolution du dossier et à exiger du Service de police de la Ville de Montréal toutes les mesures nécessaires afin de rétablir et de renforcer la confiance du public;
- 7 - que le conseil municipal réaffirme son engagement à lutter contre le profilage racial et les discriminations, à renforcer les mécanismes de reddition de comptes et à soutenir les initiatives favorisant des relations de confiance entre les services publics et les communautés montréalaises;
- 8 - que le conseil municipal réaffirme que la sécurité publique et la confiance sont indissociables et qu'elles doivent guider l'ensemble des actions entreprises à la suite de cette situation.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole à la mairesse de Montréal, Soraya Martinez Ferrada, pour la présentation de la Déclaration.

Dans un contexte qu'elle qualifie de particulièrement difficile, la mairesse de Montréal rappelle que toute forme de profilage racial et de discrimination est inacceptable et mine profondément le lien de confiance entre la population et les institutions. Par ailleurs, elle indique également être en faveur des demandes soumises par l'Opposition officielle, notamment en ce qui concerne l'instauration d'un processus d'enquête indépendant et la nécessité d'assurer une reddition de comptes transparente et publique. Enfin, Mme Martinez Ferrada réitère l'importance d'agir collectivement, et même au-delà du Service de police de la Ville de Montréal, afin de lutter contre le racisme systémique et l'intolérance pour rétablir durablement la confiance et la dignité de tous.

La présidente du conseil la remercie et cède la parole successivement à la cheffe de l'Opposition officielle, Ericka Alneus, puis aux conseillères Carla Beauvais et Christine Black.

À tour de rôle, Mmes Alneus et Beauvais prennent la parole pour exprimer leur solidarité envers les communautés de l'arrondissement de Montréal-Nord. Elles alignent leurs discours à celui de la mairesse de Montréal sur la nécessité, entre autres, de reconnaître la gravité de ces enjeux, de rétablir la confiance de la population envers les institutions et d'assurer une transparence accrue dans les démarches entreprises. À cette fin, elles appellent à des actions concrètes afin de lutter efficacement contre le racisme systémique et de mettre en place des changements durables.

À titre de mairesse de cet arrondissement, Christine Black témoigne d'abord des émotions ressenties au sein de la communauté de Montréal-Nord, tout en affirmant que les actes dénoncés demeurent inacceptables et fragilisent la confiance envers les institutions. Ensuite, elle poursuit en joignant sa voix à celles de ses collègues, tout en conseillant d'écouter la population et de faire preuve de transparence afin de prévenir que de telles situations se reproduisent à l'avenir.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, remercie les membres pour leurs interventions, puis elle lance un appel au calme en rappelant que manifester est un droit, mais tout débordement doit être évité.

Adopté à l'unanimité.

15.05

CM26 0586

Déclaration soulignant le Mois du patrimoine italien

Attendu que Montréal constitue une terre d'accueil privilégiée pour la population italienne depuis la fin du XIX^e siècle;

Attendu que plus de 135 000 Montréalaises et Montréalais ont déclaré être d'origine italienne lors du recensement de Statistique Canada en 2021, ce qui représente près de 8 % de la population montréalaise et 43 % des personnes québécoises d'origine italienne;

Attendu que le 2 juin marque la fête nationale de la République italienne, et que des célébrations prennent forme dans les diasporas partout à travers le monde;

Attendu qu'en mai 2017, la Chambre des communes a adopté à l'unanimité une motion reconnaissant les contributions des Canadiennes et Canadiens d'origine italienne à la société ainsi que la richesse de leur culture et de leur langue, désignant désormais le mois de juin comme étant le Mois du patrimoine italien;

Attendu que la communauté italienne a contribué activement à bâtir la métropole, en participant grandement à son développement socioéconomique, culturel, artistique et patrimonial;

Attendu que le 10 juin est reconnu comme étant la Journée de commémoration de l'internement de 591 Italo-Canadiens en 1940 par le gouvernement canadien et que cette journée a été officiellement reconnue par le conseil municipal de la Ville de Montréal en mars 2013;

Attendu que, le 27 mai 2021, le gouvernement fédéral a présenté ses excuses officielles aux communautés italo-canadiennes pour le traitement qui leur a été infligé durant la Seconde Guerre mondiale;

Attendu que, grâce à leur travail acharné et à leur détermination, les immigrantes et immigrants d'Italie ont contribué à transformer des quartiers en communautés prospères, créant des espaces où la culture et les traditions ont pu être préservées et célébrées;

Attendu que le quartier situé entre les rues Saint-Zotique et Jean-Talon, connu sous le nom de « Petite Italie », constitue un centre culturel emblématique tant pour la communauté italienne que pour l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais, et que celui-ci abrite des institutions historiques, telles que l'église Madonna della Difesa, inaugurée en 1919, l'une des œuvres d'art italo-canadiennes les plus remarquables au pays, entièrement peinte à la main par Guido Nincheri;

Attendu que la Casa d'Italia, qui célèbre son 90^e anniversaire en 2026, est le lieu historique et culturel le plus emblématique de la communauté italienne à Montréal, un symbole durable de son histoire, de son immense apport à la ville et de son héritage culturel exceptionnel;

Attendu que la Fondation communautaire canado-italienne du Québec, établie depuis 50 ans à Saint-Léonard, est un organisme philanthropique majeur, qui soutient des initiatives caritatives, éducatives, culturelles et sociales partout dans la province, et qui a remis à travers le temps plus de 27 millions de dollars à quelque 170 organisations et projets;

Attendu que le Centre Leonardo da Vinci, situé à Saint-Léonard, est une institution phare de la communauté italo-canadienne au Québec dédiée à la promotion de la culture et du patrimoine italiens, un symbole de fierté abritant notamment le Théâtre Mirella & Lino Saputo de 533 places;

Attendu que le Congrès des Italo-Canadiens de la région du Québec est l'organisme qui joue un rôle central dans la promotion de l'identité culturelle et de l'engagement civique de cette communauté;

Attendu que le CRAIC est un organisme qui met en lumière des programmes et des initiatives favorisant le lien social, aidant les personnes âgées à maintenir des liens d'amitié et à rester actives dans la vie communautaire tout en réduisant la solitude, et que les Services communautaires canado-italiens du Québec soutiennent les personnes vulnérables;

Attendu que l'Association des gens d'affaires et professionnels italo-canadiens (CIBPA Montréal), fondée en 1949, qui représente les personnes dirigeantes d'entreprise et professionnelles italo-canadiennes au Québec, est un organisme très engagé dans le réseautage, le mentorat et le développement du leadership chez les jeunes;

Attendu que le 13 mai 2005, le CRTC a autorisé l'arrivée au Canada de télévisions étrangères, dont Rai-Italia, permettant depuis à de nombreuses communautés culturelles d'accéder aux chaînes de leur pays d'origine et d'enrichir le patrimoine culturel canadien;

Attendu que des générations de personnes italo-canadiennes ont contribué à de nombreux domaines tout en préservant leur héritage culturel, et que cette contribution a joué un rôle majeur dans l'identité multiculturelle de Montréal, démontrant que la diversité renforce, dynamise et fait grandir la société;

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Victor Esposito
Giovanni Rapanà

Et résolu :

- 1 - que la Ville de Montréal reconnaisse officiellement le Mois du patrimoine italien dans la métropole;
- 2 - que la Ville souligne les contributions exceptionnelles de la communauté italienne au développement de Montréal, et réaffirme son engagement à promouvoir, protéger et faire rayonner l'héritage italien pour les générations futures;
- 3 - que la Ville de Montréal invite toutes les Montréalaises et tous les Montréalais à participer aux festivités entourant le Mois du patrimoine italien et à profiter des diverses programmations pour en apprendre plus sur la richesse de la culture italienne.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole au conseiller Dominic Perri, pour la présentation de la Déclaration.

M. Perri expose quelques pans de son cheminement en précisant qu'il est le premier maire d'arrondissement qui est issu de la communauté italienne, mettant ainsi en lumière l'apport de cette communauté à la vie démocratique et au développement de la Ville. Il procède ensuite à la lecture officielle de la Déclaration, relevant les éléments saillants de celle-ci et leur portée.

Il conclut son intervention en présentant et saluant les invités présents au balcon, en leur adressant ses remerciements pour leur contribution.

La présidente du conseil cède la parole respectivement à la conseillère Laura Palestini, aux conseillers Victor Esposito et Giovanni Rapanà, à la conseillère Élise Tanguay et au conseiller Jocelyn Pauzé.

Le 2 juin dernier marquait le 80^e anniversaire de la *Festa della Repubblica*, qui commémore l'abolition de la monarchie en Italie et l'instauration de la République. À cette occasion, Mme Palestini met de l'avant ses racines italiennes. Elle mentionne également le parcours de ses grands-parents, qui ont immigré au Canada et contribué à la transmission de leur culture. Par ailleurs, elle souligne la contribution significative de la communauté italienne au développement social, culturel et économique de la Ville. En terminant, elle offre, au nom du conseil de LaSalle et en son nom personnel, ses condoléances à la famille de la petite Ava, décédée tragiquement.

Le conseiller Victor Esposito prend la parole pour la première fois et met l'accent sur le caractère significatif de cette intervention dans le cadre du Mois du patrimoine italien. Il indique être le fils de parents italiens ayant choisi Montréal comme terre d'accueil et évoque brièvement son parcours ainsi que son lien avec la langue et la culture italiennes. Il croit en l'importance de la transmission des valeurs familiales, du respect et du travail, tout en rappelant certains épisodes de l'histoire, dont l'internement et la surveillance d'Italo-Canadiens, réitérant ainsi le devoir de mémoire. Il conclut en rappelant que le Mois du patrimoine italien constitue une occasion de rendre hommage aux générations qui ont contribué à bâtir la ville.

Dans son discours, le conseiller Giovanni Rapanà nous dit notamment « qu'à partir du siècle dernier, des milliers d'Italiennes et d'Italiens ont choisi notre ville pour y construire leur avenir. Ils sont arrivés avec leurs rêves, leur courage et une volonté remarquable de contribuer à la société qui les accueillait. Ils ont bâti des entreprises, participé à la construction de nos quartiers, enrichi nos institutions, animé notre vie culturelle et transmis à leurs enfants des valeurs de travail, de solidarité et de persévérance qui continuent de façonner notre métropole. Leur contribution dépasse largement les frontières de leurs communautés respectives. Elle fait désormais partie intégrante de l'identité montréalaise.

Lorsque nous parlons de Montréal comme d’une ville ouverte sur le monde, fière de sa diversité et forte de ses multiples cultures, nous parlons aussi de l’apport de la communauté italienne. Une communauté qui a contribué à faire de notre métropole ce qu’elle est aujourd’hui : une ville plus dynamique, plus prospère et plus humaine ».

La conseillère Élise Tanguay enchaîne avec l’ancrage historique de la communauté italienne dans les quartiers de Ville-Émard et de Côte-Saint-Paul, notamment autour des activités industrielles de la rue Saint-Patrick et du boulevard Monk. Elle évoque aussi l’engagement politique de ces communautés, marqué par la création de lieux de discussion comme la Sala Mazzini sur la rue Jolicoeur et l’organisation d’activités antifascistes, dans un contexte où ces actions étaient parfois perçues comme subversives. Elle conclut en exprimant sa reconnaissance envers des organismes locaux, dont l’Âge d’or de Saint-Jean-de-Bosco et l’Association des familles calabraises, qui participent encore aujourd’hui à la vitalité communautaire de Ville-Émard et de Côte-Saint-Paul.

En dernier lieu, le conseiller Jocelyn Pauzé, met en valeur l’apport déterminant de la communauté italienne à l’identité montréalaise, notamment dans Rosemont–La Petite-Patrie. Il fait l’éloge d’une culture qui s’exprime à travers les arts, la musique, le cinéma et les valeurs de générosité et de vivre-ensemble, contribuant de façon durable à la richesse collective de la ville.

Dans cet esprit, il fait référence à l’importance d’événements rassembleurs comme ItalfestMTL (anciennement Semaine italienne de Montréal), qui célèbre son 32^e anniversaire et propose une programmation variée favorisant les échanges entre les cultures. Il invite la population à participer aux activités de la Petite Italie, en reconnaissant la contribution essentielle des artistes et des membres de la communauté, véritables gardiens d’un héritage qui continue d’enrichir Montréal.

La présidente du conseil remercie les six personnes élues pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

15.03

CM26 0587

Déclaration reconnaissant l'importance de la musique compas à Montréal

Attendu que la musique compas, également connue sous le nom de Konpa Dirèk, est un genre musical vibrant et influent, originaire d'Haïti, qui a profondément marqué la musique caribéenne et mondiale;

Attendu que le compas a été créé et popularisé au milieu des années 1950 par le légendaire saxophoniste et guitariste haïtien Nemours Jean-Baptiste, dont la vision artistique a fusionné plusieurs influences musicales pour donner naissance à un son unique entraînant;

Attendu que, le 10 décembre 2025, l'UNESCO a officiellement inscrit la musique compas au patrimoine culturel immatériel de l'humanité;

Attendu que la musique compas est une expression identitaire ainsi qu'un vecteur de joie, de résilience et de fierté pour le peuple haïtien;

Attendu que Montréal accueille une importante communauté haïtienne qui a contribué et continue de contribuer à l'essor de la métropole dans toutes ses sphères d'activité, tant l'urbanisme, les arts, la gastronomie, la culture que la musique;

Attendu que la musique compas fait partie intégrante de la sphère musicale montréalaise, dans le cadre notamment des programmations du Festival International de Jazz, du Festival Nuits d'Afrique, du Festival International Mizik Kréyol de Montréal, du Festival Haïti en Folie et du Festival Caribo Latino;

Attendu que les plus grands noms de la musique compas se produisent sur les scènes montréalaises dans le cadre d'événements emblématiques de la métropole;

Attendu que Joseph Dieudonné Larose, l'un des artistes les plus prolifiques de la musique compas, a signé le Livre d'or de Montréal en 2024;

Attendu que les Villes de New York, Boston, Paris, North Miami, Miami, Miramar, Opa-Loca, West Palm Beach, Orlando ont proposé des déclarations municipales officielles sur la musique compas;

Il est proposé par Josué Corvil

appuyé par Christine Black
 Ericka Alneus
 Carla Beauvais
 Sonny Moroz

Et résolu :

- 1 - que la Ville de Montréal reconnaisse la musique compas comme étant une forme d'art culturelle et musicale riche d'une grande importance pour sa diaspora haïtienne et pour l'ensemble de la population;
- 2 - que la Ville de Montréal souligne l'importance du compas dans l'histoire musicale de la Ville;
- 3 - que la Ville de Montréal encourage la célébration et la promotion de la musique compas au sein de la métropole, reconnaissant son rôle dans le renforcement des liens culturels et la diversité artistique.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole au conseiller Josué Corvil, pour la présentation de la Déclaration.

D'emblée, le conseiller Josué Corvil déclare que les communautés culturelles occupent une place importante dans la vie culturelle montréalaise, notamment grâce à la richesse musicale qu'elles y apportent. Il indique notamment que la musique compas, portée par la diaspora haïtienne, y trouve un terrain fertile et dynamique. Selon lui, la musique compas à Montréal se distingue par une scène active où tradition et modernité se rencontrent, à travers des groupes et de nombreux événements issus de la communauté haïtienne. Le conseiller Corvil définit ce genre musical, à la fois festif et porteur d'identité, comme un symbole de résilience et d'héritage culturel haïtien.

Par la suite, M. Corvil raconte que le compas, créé dans les années 1950 par Nemours Jean-Baptiste en Haïti, a évolué au fil du temps en intégrant diverses influences et en gagnant une reconnaissance internationale. Il démontre, entre autres, que la métropole abrite aujourd'hui une vingtaine de groupes actifs et accueille des festivals, des spectacles qui valorisent cette musique. Il nomme des artistes emblématiques et contemporains contribuant à faire vibrer le public tout en perpétuant la tradition. Enfin, Le conseiller Josué Corvil termine en saluant les invités au balcon et croit que le compas demeure une source de fierté, d'espoir et de rassemblement, incarnant la vitalité et la continuité de la culture haïtienne à Montréal.

La présidente du conseil le remercie et cède la parole subséquentement à la conseillère Carla Beauvais ainsi qu'à la cheffe de l'Opposition officielle, Ericka Alneus.

À son tour, la conseillère Carla Beauvais honore la mémoire du chanteur Dieudonné Larose, connu pour sa contribution à la musique haïtienne. Elle salue la famille de ce dernier présent au balcon ainsi que des représentants de la musique compas à Montréal. Finalement, Mme Beauvais se dit heureuse de porter sa voix à cette Déclaration et de l'importance que cela aura au sein de la société montréalaise.

En résumé, la cheffe de l'Opposition officielle, Ericka Alneus, remercie les invités présents et souligne notamment l'importance du compas dans sa vie, transmis par son père dès son plus jeune âge. Elle conclut en indiquant que le compas a contribué à forger son identité et son attachement profond à la culture haïtienne et déclare ainsi « kite konpa mache ».

La présidente du conseil, Chantal Rossi, les remercie pour leurs interventions et ajoute le nom du conseiller Sonny Moroz en tant qu'appuyeur à la Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.04

À 15 h 43, la présidente du conseil, Chantal Rossi, suspend les travaux pour une pause.

À 15 h 58, le conseil reprend ses travaux.

15 – Déclaration / Proclamation

À 15 h 58, la présidente du conseil rappelle la rubrique « Déclaration / Proclamation ».

Déclaration soulignant la Journée nationale et montréalaise des peuples autochtones et le Mois national de l'histoire autochtone

Attendu que la Ville de Montréal reconnaît se trouver sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la Grande Paix, et remercie la nation Kanien'kehà:ka de son hospitalité en territoire non cédé;

Attendu que la célébration du Mois national de l'histoire autochtone, en juin, et de la Journée nationale et montréalaise des peuples autochtones, le 21 juin, vise à promouvoir la reconnaissance de l'histoire, les cultures, les traditions et les contributions des Autochtones à Montréal;

Attendu que ces célébrations offrent une occasion unique d'en apprendre davantage sur la richesse des patrimoines culturels et des histoires des Premières Nations, des Inuits et des Métis;

Attendu que, le 13 septembre 2007, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies et que la Ville de Montréal l'a endossée à l'unanimité le 21 août 2017, dans un mouvement vers la réconciliation invitant à reconnaître et à respecter les droits des peuples autochtones canadiens;

Attendu que les différentes nations et communautés autochtones contribuent au développement et au rayonnement de la Ville de Montréal dans toutes les sphères de la société;

Attendu que de nombreuses actions de l'administration municipale montréalaises s'inscrivent dans un processus de réconciliation avec les peuples autochtones, visant à créer des relations durables, notamment avec la création d'un poste de commissaire aux relations avec les peuples autochtones actuellement occupé par Randy Legault-Rankin, l'intégration du pin blanc aux armoiries et au drapeau de la Ville et la traduction de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* en Kanien'kéha;

Attendu que le processus de réconciliation place au cœur de ses priorités la mise en valeur et le respect de l'histoire, des langues, des savoirs, des traditions et des cultures autochtones;

Attendu que la toute première Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones 2020-2025 de la Ville de Montréal est le fruit de plusieurs années de concertation, et qu'elle reconnaît l'histoire autochtone millénaire de l'île ainsi que l'apport des populations autochtones au tissu culturel de la ville;

Attendu que cette stratégie vise à renforcer les relations de l'Administration avec les peuples autochtones et qu'elle outille la Ville dans les luttes contre le racisme et les discriminations systémiques et contre les injustices que subissent les membres des Premières Nations, Inuit et Métis;

Attendu qu'en 2021, suivant la recommandation du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le racisme et la discrimination systémiques, la Ville de Montréal a modifié la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* pour ajouter l'endossement de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones à son préambule.

Il est proposé par Josué Corvil

appuyé par Benoit Langevin

Et résolu :

- 1 - que la Ville de Montréal réaffirme sa détermination à lutter, en collaboration avec les nations et les communautés autochtones, contre le racisme et les discriminations systémiques auxquels font face les Montréalaises et les Montréalais autochtones, tout en favorisant leur épanouissement social, économique et culturel;
- 2 - que la Ville de Montréal poursuive son engagement envers la réconciliation avec les peuples autochtones à travers ses politiques publiques et ses plans d'action municipaux, son développement économique, son urbanisme et ses projets en habitation ainsi que ses investissements sociaux et culturels;
- 3 - que la Ville de Montréal soit fermement engagée, avec ses partenaires communautaires autochtones ainsi que le réseau de la santé et des services sociaux et les autres paliers de gouvernements, à mettre en place plus de ressources adaptées et sécuritaires pour les Autochtones qui sont plus vulnérables ou en situation d'itinérance;
- 4 - que le conseil municipal invite les Montréalaises et les Montréalais à se joindre aux communautés autochtones pour célébrer la richesse de leurs cultures en prenant part aux nombreuses activités organisées dans le cadre de la Journée nationale et montréalaise des peuples autochtones.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole au conseiller Josué Corvil, pour la présentation de la Déclaration.

D'abord, le conseiller Josué Corvil reconnaît que Montréal est situé sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontre et de diplomatie, notamment marqué par le traité de la Grande Paix. Il remercie la nation Kanien'kehà:ka pour son hospitalité sur ce territoire non cédé.

Il souligne la Journée nationale des peuples autochtones, célébrée le 21 juin, ainsi que le Mois national de l'histoire autochtone, et invite la population à approfondir ses connaissances des cultures des Premiers Peuples, des Inuits et des Métis. Il rappelle que la réconciliation se concrétise, entre autres, par des actions et des partenariats structurants avec les communautés autochtones, tant dans les processus décisionnels que dans les pratiques de collaboration. À cet égard, il met de l'avant une programmation riche et diversifiée, reflétant les multiples réalités et expressions des cultures autochtones.

Enfin, M. Corvil réaffirme l'engagement de l'Administration à renforcer des relations durables, à poursuivre le dialogue et à soutenir les initiatives, tout en invitant la population à participer aux activités proposées.

La présidente du conseil cède la parole respectivement aux conseillères Émilie Brière et Andréanne Moreau

Mme Brière mentionne notamment que, bien que la Ville mette en valeur la contribution de nombreuses communautés à la vie culturelle montréalaise, la déclaration entourant le Mois de l'histoire autochtone se distingue par sa portée particulière. Elle rappelle l'importance de célébrer les cultures, les langues, les traditions et les savoirs des peuples sur le territoire où nous nous sommes installés.

Elle note également que la pérennité de ces cultures demeure fragile. Certaines langues ont disparu, et plusieurs expressions culturelles gagneraient à être davantage valorisées et partagées. Dans ce contexte, Mme Brière est d'avis que célébrer le Mois de l'histoire autochtone constitue un devoir moral et une base essentielle pour apprécier la diversité culturelle de Montréal.

Elle conclut en remerciant les invités présents aujourd'hui.

D'emblée, Mme Moreau partage une expérience marquante liée à sa participation à une cérémonie des premières paroles, guidée par une gardienne du savoir. Elle y a découvert une approche du monde axée sur la reconnaissance de ce que l'on doit aux éléments, la gratitude et l'écoute des autres.

Elle met en lumière l'importance de se rassembler, de se recentrer en communauté et de prendre soin des liens qui unissent les individus, dans un esprit d'équilibre et de respect.

Marquée par cette expérience, Mme Moreau termine en invitant les Montréalaises et les Montréalais à découvrir cette manière d'être, qui exige du temps, de l'attention et une ouverture à d'autres perspectives.

La présidente du conseil remercie les personnes élues pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

15.02

03 - Ordre du jour et procès-verbal

À 16 h 09, la présidente du conseil rappelle la rubrique 03 - « Ordre du jour et procès-verbal ».

CM26 0589

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 11 mai 2026, à 13 h

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 11 mai 2026, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 4 juin 2026 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

À 16 h 09, la présidente du conseil appelle la rubrique « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 04.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) pour la période du 1^{er} au 31 mai 2026
- 04.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 31 mai 2026
- 04.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 31 mai 2026

CM26 0590

Dépôt de la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission permanente sur les finances et l'administration contenues dans le rapport intitulé « Étude publique du budget 2026 et du PDI 2026-2035. Rapport et recommandations »

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur les finances et l'administration dans son document intitulé « Étude publique du budget 2026 et du PDI 2026-2035. Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

04.04 1269902004

CM26 0591

Dépôt de la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission permanente sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la quatorzième année d'activité (2024) et la quinzième année d'activité (2025)/-rapports et recommandations »

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats « Bilan de la quatorzième année d'activité (2024) et la quinzième année d'activité (2025) - rapports et recommandations », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.05 1269902007

05 - Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

À 16 h 10, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements ».

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

- 5.01 Résolution CA26 22 0068 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest - Motion pour l'exclusion des coopératives d'habitation du projet de loi 20
-

06 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

À 16 h 11, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse déposée.

07 – Dépôt

À 16 h 11, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt ».

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

- 07.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 11 mai 2026, à 16 h
-

CM26 0592

Dépôt du bilan annuel 2025 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, dépose le bilan annuel 2025 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.02 1267639001

CM26 0593

Dépôt du bilan 2025 de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal et la reddition de compte du Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, dépose le bilan 2025 de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal et la reddition de compte du Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.03 1269768001

CM26 0594

Dépôt du rapport annuel des actions réalisées en 2025 dans le cadre de la Planification économique conjointe 2025-2029

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, dépose le rapport annuel des actions réalisées en 2025 dans le cadre de la Planification économique conjointe 2025-2029, et le conseil en prend acte.

07.04 1260068002

CM26 0595

Dépôt du rapport annuel 2025 de l'Ombudsman de Montréal

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, dépose le rapport annuel 2025 de l'Ombudsman de Montréal, et le conseil en prend acte.

07.05

7.06 - Déclarations d'intérêts pécuniaires

(La liste des déclarations d'intérêts pécuniaires est annexée au procès-verbal)

CM26 0596

Dépôt du rapport financier consolidé audité ainsi que la reddition de comptes financière pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, dépose le rapport financier consolidé audité ainsi que la reddition de comptes financière pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025, et le conseil en prend acte.

07.07 1266254001

CM26 0597

Dépôt du rapport du comité d'audit de la Ville aux conseils sur l'examen des états financiers pour l'année 2025

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, dépose le rapport du comité d'audit de la Ville aux conseils sur l'examen des états financiers pour l'année 2025, et le conseil en prend acte.

07.08 1267665003

CM26 0598

Ajout - Dépôt du rapport public 2026 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal intitulé « Rapport de recommandations à la suite d'une enquête sur les travaux effectués à la piscine du Complexe sportif Claude-Robillard »

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, dépose le rapport public 2026 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal intitulé « Rapport de recommandations à la suite d'une enquête sur les travaux effectués à la piscine du Complexe sportif Claude-Robillard », et le conseil en prend acte.

Le présent rapport est référé à la Commission sur l'inspecteur général pour analyse et recommandation.

07.09

11 - Dépôt de pétitions

À 16 h 20, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition déposée.

80 – Conseil d'agglomération – Dossiers pour orientation

À 16 h 21, la présidente du conseil appelle la rubrique « Conseil d'agglomération – Dossiers pour orientation ».

Le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

À 16 h 21,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

 appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0599

Conclure une entente-cadre avec Agence Gravel inc., pour la fourniture de munitions de pratique de calibre 9 millimètres pour la formation et le maintien des compétences au tir des policiers du Service de police de la Ville de Montréal, d'une durée de 29 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 2 068 860,15 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21296 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

 appuyé par Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 29 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois, par laquelle Agence Gravel inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des munitions de pratique de calibre 9 millimètres pour la formation et le maintien des compétences au tir des policiers du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 2 068 860,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21296;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement d'Agence Gravel inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de police de la Ville de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1267026001
80.01 (20.01)

CM26 0600

Exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 2 966 475,89 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison de polymères anionique et cationique à la station d'épuration Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à SNF Canada inc. (CG24 0348), majorant ainsi le montant total du contrat à 8 880 010,31 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 2 966 475,89 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison de polymères anionique et cationique à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à SNF Canada inc. (CG24 0348);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1260027001
80.01 (20.02)

CM26 0601

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 244 200 \$, taxes incluses, pour les services de ramassage, de tri et de distribution du courrier pour le Service de police de la Ville de Montréal, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Planète Courrier inc. (CG24 0318), majorant ainsi le montant total de l'entente à 903 565,76 \$, taxes incluses

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 244 200 \$, taxes incluses, pour les services de ramassage, de tri et de distribution du courrier pour le Service de police de la Ville de Montréal, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Planète Courrier inc. (CG24 0318);
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de police de la Ville de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1267026002
80.01 (20.03)

CM26 0602

Autoriser une dépense additionnelle de 29 893,50 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'audit dans le cadre du contrat accordé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (CG24 0727), majorant ainsi le montant total du contrat à 152 629,31 \$, taxes incluses / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au montant de 63 195 \$, au net

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 29 893,50 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'audit dans le cadre du contrat accordé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (CG24 0727);
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au montant de 63 195 \$, au net;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1269019003
80.01 (20.04)

CM26 0603

Exercer l'option de la première prolongation de cinq mois / Autoriser une dépense additionnelle de 296 349,21 \$, taxes incluses, pour la location d'un tamiseur à compost et d'un tracteur chargeur avec opérateur au Complexe environnemental de Saint-Michel dans le cadre du contrat accordé à Matériaux Paysagers Savaria Ltée (CG25 0369), majorant ainsi le montant total du contrat à 586 603,60 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de cinq mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 296 349,21 \$, taxes incluses, pour la location d'un tamiseur à compost et d'un tracteur chargeur avec opérateur au Complexe environnemental de Saint-Michel dans le cadre du contrat accordé à Matériaux Paysagers Savaria Ltée (CG25 0369);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1265960001
80.01 (20.05)

À 16 h 23,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0604

Accorder un contrat à AON Parizeau inc., courtiers d'assurances, pour un cautionnement de 1 225 000 \$ auprès de La Compagnie d'Assurance Saint Paul, pour une période de trois ans, pour le Centre de traitement des matières organiques de Montréal-Est, comme exploitant d'une installation de valorisation de matières organiques résiduelles - Dépense totale de 18 375 \$, non taxable / Approuver la convention d'indemnisation à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à AON Parizeau inc., courtier d'assurances, un contrat pour un cautionnement de 1 225 000 \$ auprès de La Compagnie d'Assurance Saint Paul, pour une période de trois ans, pour le Centre de traitement des matières organiques de Montréal-Est, comme exploitant d'une installation de valorisation de matières organiques résiduelles (Règlement sur les garanties financières exigibles pour l'exploitation d'une installation de valorisation de matières organiques résiduelles, RLRQ chapitre Q2, r.28.1), aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 18 375 \$, non taxable;
- 2- d'approuver la convention d'indemnisation à cette fin et d'accepter que celle-ci couvre le cautionnement pour le Centre de traitement des matières organiques de Montréal-Est, comme exploitant d'une installation de valorisation de matières organiques résiduelles;
- 3- d'accepter que, à la suite du changement de nom de la Compagnie d'Assurance Travelers du Canada pour La Compagnie d'Assurance Saint Paul, la convention d'indemnisation couvre les cautionnements en vigueur portant les numéros 95012068, 95018933, 95026608, 95026609, 95030082;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1268212001
80.01 (20.06)

CM26 0605

Accorder un contrat de gré à gré à Info-Tech Research Group inc. par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, pour l'acquisition de licences permettant l'accès à des services de recherche et de conseil en technologies de l'information, pour la période du 31 juillet 2026 au 31 juillet 2027 - Dépense totale de 126 995,62 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle
 appuyé par Alexandre Teodoresco

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un contrat de gré à gré à Info-Tech Research Group inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, pour l'acquisition de licences permettant l'accès à des services de recherche et de conseil en technologies de l'information, pour la période du 31 juillet 2026 au 31 juillet 2027, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 126 995,62 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 20 avril 2026;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction architecture et technologie, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1265942005
80.01 (20.07)

CM26 0606

Autoriser une dépense additionnelle de 702 262,99 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, pour les services de développement de solutions numériques, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (CG25 0114), majorant ainsi le montant total de l'entente à 6 298 929,81 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle
 appuyé par Alexandre Teodoresco

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 702 262,99 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, pour les services de développement pour solutions numériques, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (CG25 0114);
- 2 - d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1267655003
80.01 (20.08)

CM26 0607

Accorder six contrats à Axia services et à Groupe de sécurité Garda s.e.n.c., pour les services de gardiennage et tous les services connexes pour diverses installations de la Ville (lots 1 à 6), pour une période de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 7 072 093,44 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21331 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélections préétablis, pour une période de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois, les contrats pour les services de gardiennage et tous les services connexes pour diverses installations de la Ville (lots 1 à 6), aux prix de leurs soumissions, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21331 :

<u>Firmes</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses - excluant contingences, variation de quantités, incidences)
Axia services (lots 1 et 2)	2 619 500,77 \$
Groupe de sécurité Garda s.e.n.c. (lots 3 à 6)	4 452 592,67 \$

- 2 - de procéder à une évaluation du rendement de Axia services et Groupe de sécurité Garda s.e.n.c.;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1268321001
80.01 (20.09)

CM26 0608

Exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 934 221,31 \$, taxes incluses, pour la fourniture et le transport de matières résiduelles par conteneurs pour l'écocentre Saint-Laurent dans le cadre du contrat accordé à Excavations Vidolo ltée (CG23 0650) et cédé à GFL Environmental inc. (CG25 0493), majorant ainsi le montant total du contrat à 3 173 060,07 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois;
- 2 - d'autoriser une dépense additionnelle de 708 011,60 \$, taxes incluses, pour la fourniture et le transport de matières résiduelles par conteneurs pour l'écocentre Saint-Laurent dans le cadre du contrat accordé à Excavations Vidolo ltée (CG23 0650) et cédé à GFL Environmental inc. (CG25 0493);
- 3 - d'autoriser une dépense de 10 620,17 \$, taxes incluses, à titre de budget d'ajustement des prix (indexation);
- 4 - d'autoriser une dépense de 107 794,77 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5 - d'autoriser une dépense de 107 794,77 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1267075001
80.01 (20.10)

À 16 h 25,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0609

Autoriser une dépense additionnelle de 303 927,75 \$, taxes incluses, pour la fourniture de sulfate d'aluminium acidifié 5 % à l'usine de production d'eau potable de Pointe-Claire dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Kemira Water Solutions Canada inc. (lot 3) (CG24 0576), majorant ainsi le montant total de l'entente à 883 374,16 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 303 927,75 \$, taxes incluses, pour la fourniture de sulfate d'aluminium acidifié 5 % à l'usine de production d'eau potable de Pointe-Claire dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Kemira Water Solutions Canada inc. (lot 3) (CG24 0576);

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1260472001
80.01 (20.11)

CM26 0610

Conclure une entente-cadre avec Mabarex inc., fournisseur exclusif, pour la fourniture et la livraison des lampes UV 20 Kilowatts utilisées sur les réacteurs ultraviolets des usines Charles-J.-Des Baillets et Atwater pour le traitement de l'eau potable, d'une durée de 36 mois incluant deux options de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 1 831 254,25 \$, taxes incluses - Avis d'intention 26-00007

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de 36 mois, par laquelle Mabarex inc., s'engage à fournir et à livrer à la Ville, sur demande, des lampes UV 20 kilowatts utilisées sur les réacteurs ultraviolets des usines Charles-J.-Des Baillets et Atwater pour le traitement de l'eau potable, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 831 254,25 \$, taxes incluses;
- 2 - de procéder à une évaluation du rendement de Mabarex inc.;
- 3 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'eau potable à prolonger le contrat pour un maximum de deux périodes additionnelles de 12 mois chacune, et ce, uniquement si les enveloppes budgétaires n'ont pas été épuisées;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1260427001
80.01 (20.12)

CM26 0611

Conclure deux ententes-cadres avec Béton Provincial Ltée et Amrize Canada inc., pour la fourniture et la livraison de béton prémélangé et de remblai sans retrait, pour une durée de 24 mois, incluant trois options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé des ententes : 4 659 350,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21360 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Teodoresco

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, d'une durée approximative de 24 mois, lesquelles s'engagent à fournir et à livrer à la Ville, sur demande, le béton prémélangé et le remblai sans retrait, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21360;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Béton Provincial Itée	1	3 943 251,59 \$
Amrize Canada inc.	2	716 098,79 \$

2 - de procéder aux évaluations du rendement de Béton Provincial Itée et d'Amrize Canada inc.;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1269462002
80.01 (20.13)

CM26 0612

Accorder un contrat à Electro Performance G.L. inc., pour les services de conception et de gestion d'un réseau électrique temporaire complet, dans le cadre des Championnats du Monde Route UCI Montréal 2026, pour une période d'un mois - Dépense totale de 489 839,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21382 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle
appuyé par Christine Black

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder au seul soumissionnaire Electro Performance G.L. inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les services de conception et de gestion d'un réseau électrique temporaire complet, dans le cadre des Championnats du Monde Route UCI Montréal 2026, pour une période d'un mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 489 839,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21382;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1267317003
80.01 (20.14)

CM26 0613

Conclure cinq ententes-cadres avec T.M.S. Maîtres des Camions Itée, pour les services de réparation de moteurs diesel et de transmissions de camions poids lourds de la Ville (lots 1 à 5), d'une durée de 12 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 3 531 470,99 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21243 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle
appuyé par Luis Miranda

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure des ententes-cadres d'une durée de 12 mois, par laquelle T.M.S. Maîtres des Camions ltée, seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services de réparation de moteurs diesel et de transmissions de camions poids lourds (lots 1 à 5) de la Ville, pour une somme maximale de 3 070 844,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21243;
- 2 - d'autoriser une dépense de 460 626,65 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de T.M.S. Maîtres des Camions ltée;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1265593023
80.01 (20.15)

À 16 h 26,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0614

Autoriser la cession des droits et obligations des ententes-cadres conclues avec Trois Diamants Autos (1987) ltée (CG24 0508 et CG26 0114) à Olivier Mascouche Chrysler Dodge Jeep Ram inc., pour la fourniture de pièces de véhicules authentiques de marque Chrysler et de service d'entretien et de réparation de véhicules légers de la Ville

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Luis Miranda

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la cession des droits et obligations des ententes-cadres conclues avec Trois Diamants Autos (1987) ltée (CG24 0508 et CG26 0114) à Olivier Mascouche Chrysler Dodge Jeep Ram inc., pour la fourniture de pièces de véhicules authentique de marque Chrysler et le service d'entretien et de réparation de véhicules légers de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

1265593021
80.01 (20.16)

CM26 0615

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour les travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égouts, de voirie, de massifs de la Commission des services électriques de Montréal et de Bell Canada dans la rue De Champlain, entre la rue Sainte-Catherine Est et le boulevard René-Lévesque, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 14 417 925,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DRE-P2605-200354-C (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout, de voirie, de massifs de la Commission des Services Électriques de Montréal (CSEM) et de Bell-Canada dans la rue De Champlain, entre les rues Sainte-Catherine et La Fontaine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 160 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P2605-200354-C;
- 2 - d'autoriser une dépense de 1 194 312,06 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 2 063 613,27 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - de procéder à une évaluation du rendement de l'entrepreneur Les Entreprises Michaudville inc.;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1266459001
80.01 (20.17)

CM26 0616

Accorder un contrat à Fer-Pal construction ltd (Technologies Sans-Tranchée CoreAqua), pour les travaux de réhabilitation de conduite d'eau de 600 millimètres en fonte grise longeant l'autoroute 15 Nord et la bretelle Atwater dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 741 026,71 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DRE-P2616-201370-C (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Fer-Pal construction ltée (Technologies Sans-Tranchée CoreAqua), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réhabilitation de conduite d'eau de 600 millimètres en fonte grise longeant l'autoroute 15 Nord et la bretelle Atwater dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 619 812,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P2616-201370-C;
- 2 - d'autoriser une dépense de 74 377,56 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 46 836,17 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - de procéder à une évaluation du rendement de Fer-Pal construction ltée (Technologies Sans-Tranchée CoreAqua);
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1260506001
80.01 (20.18)

CM26 0617

Accorder un contrat à Tessier Récréo-Parc inc., pour les travaux de modernisation de l'aire de jeux de la Salamandre au parc du Mont-Royal - Dépense totale de 959 946,14 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-6159 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Tessier Récréo-Parc inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour les travaux de modernisation de l'aire de jeux de la Salamandre au parc du Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 667 857,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-6159;
- 2- d'autoriser une dépense de 133 571,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 100 178,58 \$, taxes incluses, à titre de budget de variations de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 58 338,88 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1268196001
80.01 (20.19)

CM26 0618

Autoriser une dépense additionnelle de 229 950 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour couvrir une partie des travaux et délais supplémentaires engendrés à la suite d'un dégât d'eau important, dans le cadre du contrat accordé à Construction Savco inc., pour les travaux de restauration et de rénovation patrimoniale de la maison Smith au parc du Mont-Royal (CG24 0720), majorant ainsi le montant du contrat à 3 593 912,41 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 229 950 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour couvrir une partie des travaux et délais supplémentaires engendrés à la suite d'un dégât d'eau important, dans le cadre du contrat accordé à Construction Savco inc., pour les travaux de restauration et de rénovation patrimoniale de la maison Smith au parc du Mont-Royal (CG24 0720), majorant ainsi le montant total de la dépense de 3 363 962,41 \$ à 3 593 912,41 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1267292002
80.01 (20.20)

À 16 h 31,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0619

Autoriser une dépense additionnelle de 12 144 522,14 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les travaux de réhabilitation d'une conduite d'eau dans la rue de la Cathédrale, de la rue Saint-Jacques jusqu'au réservoir McTavish, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau inc. (CG25 0653), majorant ainsi le montant total du contrat à 49 551 168,30 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 12 144 522,14 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les travaux de réhabilitation d'une conduite d'eau dans la rue de la Cathédrale, de la rue Saint-Jacques jusqu'au réservoir McTavish, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau inc. (CG25 0653);

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1266274001
80.01 (20.21)

CM26 0620

Accorder un contrat à Constructions Concreate Ltée., pour les travaux de structure d'acier et d'électricité de la croix du Mont-Royal - Dépense totale de 3 769 140,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 517301 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Constructions Concreate Ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les travaux de structure d'acier et d'électricité de la croix du Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 3 177 535,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 517301;
- 2 - d'autoriser une dépense de 476 630,30 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 114 975 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - de procéder à une évaluation du rendement de Constructions Concreate Ltée;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1267231015
80.01 (20.22)

CM26 0621

Conclure une entente-cadre avec AFI par Edgenda inc., pour les services professionnels de conception et de diffusion d'un parcours de formation en analyse d'affaires (lot 3), d'une durée de 24 mois, incluant une option de prolongation de 24 mois - Montant estimé de l'entente : 127 737,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21306 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Teodoresco

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1. de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, par laquelle AFI par Edgenda inc., seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels de conception et de diffusion d'un parcours de formation en analyse d'affaires (lot 3), pour une somme maximale de 127 737, 23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21306;
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1269859003
80.01 (20.23)

CM26 0622

Accorder un contrat de gré à gré à Nature Action Québec inc., pour les services professionnels et techniques de mise en œuvre des mécanismes de concertation et du plan de conservation du paysage humanisé projeté de l'Île-Bizard, pour une période de deux ans - Dépense totale de 190 612 \$, taxes non applicables / Approuver le projet de convention de services à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Nature Action Québec inc., pour les services professionnels et techniques de mise en œuvre des mécanismes de concertation et du plan de conservation du paysage humanisé projeté de l'Île-Bizard, pour une période de deux ans, aux prix de sa soumission, soit une somme de 190 612 \$, taxes non applicables, conformément à son offre de service en date du 4 mai 2026;
- 2- d'approuver le projet de convention de services à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1260426001
80.01 (20.24)

CM26 0623

Autoriser la cession de deux ententes-cadres de services professionnels conclues avec Affleck de la Riva s.e.n.c., en faveur de Studio Affleck de la Riva inc., afin d'assurer la continuité des services, selon les mêmes conditions des différentes ententes-cadres / Approuver le projet de convention de cession de contrats à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser la cession de deux entente-cadres de services professionnels conclues avec Affleck de la Riva s.e.n.c., en faveur de Studio Affleck de la Riva inc., afin d'assurer la continuité des services, selon les mêmes conditions des différents ententes-cadres;
- 2- d'approuver le projet de convention de cession de contrats à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

1265583002
80.01 (20.25)

À 16 h 38,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0624

Accorder un contrat à Rümker (9276-2723 Québec inc.), pour les services professionnels de conception de l'exposition « Poptopia » à la Biosphère - Dépense totale de 1 078 051,90 \$ - Appel d'offres public 26-21347 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Rümker (9276-2723 Québec inc.), firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat pour les services professionnels de conception de l'exposition « Poptopia » à la Biosphère, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 980 046,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21347;

- 2- d'autoriser une dépense de 98 005 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Rümker (9276-2723 Québec inc.);
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1269433002
80.01 (20.26)

CM26 0625

Conclure une entente-cadre avec Société Conseil Groupe LGS, pour les services professionnels d'implantation de la solution Oracle HCM Cloud, d'une durée de 24 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé de l'entente : 2 808 643,79 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21312 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle
appuyé par Alexandre Teodoresco

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, par laquelle Société Conseil Groupe LGS, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels d'implantation de la solution Oracle HCM Cloud, pour une somme maximale de 2 808 643,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21312;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Société Conseil Groupe LGS;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1267684004
80.01 (20.27)

CM26 0626

Accorder un contrat à 4455878 Canada inc. (Bruser), pour les services professionnels d'auscultation de 22 stations de pompage du réseau principal d'égouts, pour une période 12 mois - Dépense totale de 1 052 017,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21319 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle
appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à 4455878 Canada inc. (Bruser), firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat pour les services professionnels d'auscultation de 22 stations de pompage du réseau principal d'égouts, pour une période de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 052 017,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21319;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de 4455878 Canada inc. (Bruser);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1267931001
80.01 (20.28)

CM26 0627

Approuver l'entente entre la Ville de Montréal-Est et la Ville de Montréal portant sur la délégation de l'aménagement d'une piste multifonctionnelle sur la rue Sherbrooke entre le boulevard Joseph-Versailles et l'avenue Durocher, dans la Ville de Montréal-Est - Dépense totale de 1 608 828 \$, net de ristourne non taxable

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver l'entente entre la Ville de Montréal-Est et la Ville de Montréal portant sur la délégation de l'aménagement d'une piste multifonctionnelle sur la rue Sherbrooke entre le boulevard Joseph-Versailles et l'avenue Durocher, dans la Ville de Montréal-Est;
- 2- d'autoriser une dépense maximale de 1 608 828 \$, net de ristourne et non taxable, à cette fin;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1268698001
80.01 (20.29)

CM26 0628

Approuver le projet de convention d'exposition entre la Ville de Montréal et Studio Supply and Demand inc., en vue de la tenue de l'exposition intitulée « L'odyssée sensorielle » du 5 décembre 2026 au 11 octobre 2027 à la Biosphère / Autoriser une dépense totale de 474 271,88 \$, taxes incluses, à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet de convention d'exposition entre la Ville de Montréal et Studio Supply and Demand inc., en vue de la tenue de l'exposition intitulée « L'odyssée sensorielle » du 5 décembre 2026 au 11 octobre 2027 à la Biosphère;
- 2- d'autoriser une dépense de 431 156,25 \$, taxes incluses, à cet effet;
- 3- d'autoriser une dépense de 43 115,64 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1269433003
80.01 (20.30)

À 16 h 43,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0629

Conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales afin d'adhérer au regroupement d'achats des biens et services de commutateurs et produits réseau, pour le maintien et la modernisation des infrastructures réseau, d'une durée de 24 mois - Montant estimé de l'entente : 12 014 887,50 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Teodoresco

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales afin d'adhérer au regroupement d'achats des biens et services de commutateurs et produits réseau, pour le maintien et la modernisation des infrastructures réseau, d'une durée de 24 mois, pour une somme maximale de 12 014 887,50 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1265566001
80.01 (20.31)

CM26 0630

Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, de trois parcelles de terrain correspondant à trois parties du lot 2 090 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 4952,5 mètres carrés, situées au sud-ouest du chemin Dalton Est au sud-est du boulevard Cavendish, dans la Ville de Mont-Royal, à des fins de rue pour le prolongement du boulevard Cavendish / Autoriser une dépense de 3 900 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, pour cette acquisition

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, de trois parcelles de terrain correspondant à trois parties du lot 2 090 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 4952,5 mètres carrés situées au sud-ouest du chemin Dalton et au sud-est du boulevard Cavendish, dans la Ville de Mont-Royal, à des fins de rue pour le prolongement du boulevard Cavendish;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et la cheffe de division géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant;
- 4- d'autoriser une dépense de 3 900 000 \$, plus les taxes applicables, pour cette acquisition;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1265639003
80.01 (20.32)

CM26 0631

Approuver le projet d'acte en vertu duquel la Ville de Montréal vend à la Société de transport de Montréal, aux fins d'agrandissement de l'édicule de la station de métro Place-Saint-Henri, le lot volumétrique 6 620 729 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 364,3 mètres carrés, situé à l'angle de la rue Saint-Jacques Ouest, de la place Saint-Henri et de la rue Notre-Dame Ouest, dans la section nord de la place Saint-Henri, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour la somme de 495 150 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant / Fermer et retirer du domaine public le lot 6 620 729 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet d'acte en vertu duquel la Ville de Montréal vend à la Société de transport de Montréal, aux fins d'agrandissement de l'édicule de la station de métro Place-Saint-Henri, le lot volumétrique 6 620 729 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 364,3 mètres carrés, situé à l'angle de la rue Saint-Jacques Ouest, de la place Saint-Henri et de la rue Notre-Dame Ouest, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour la somme de 495 150 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- de fermer et de retirer du domaine public le lot 6 620 729 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1258290005
80.01 (20.33)

CM26 0632

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Société de transport de Montréal les lots 6 575 502, 6 575 506 et 1 185 632 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et crée des servitudes de passage, de limitation de charges et de non-construction sur le lot 6 575 503 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout pour la somme de 257 425 \$, plus les taxes applicables, afin de permettre la réfection et l'agrandissement du poste de ventilation mécanique Rielle situé dans l'arrondissement de Verdun / Fermer et retirer du domaine public les lots 6 575 502, 6 575 506, 1 185 632 et 6 575 503 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Société de transport de Montréal les lots 6 575 502, 6 575 506 et 1 185 632 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et crée des servitudes de passage, de limitation de charges et de non-construction sur le lot 6 575 503 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout pour la somme de 257 425 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, afin de permettre la réfection et l'agrandissement du poste de ventilation mécanique Rielle situé dans l'arrondissement de Verdun, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- de fermer et de retirer du domaine public les lots 6 575 502, 6 575 506, 1 185 632 et 6 575 503 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1268290004
80.01 (20.34)

CM26 0633

Approuver le projet de deuxième addenda à la promesse tripartite par laquelle la Ville de Montréal vend à 9536-1135 Québec inc. et Utile Développement, l'immeuble connu comme l'Îlot Voyageur Sud, constitué des lots 3 523 567 et 3 523 568 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 7 062 mètres carrés avec bâtiment dessus érigé, situé au 505, boulevard De Maisonneuve Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 20 000 000 \$ payable avec intérêts, plus les taxes applicables le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés à l'addenda

La conseillère Élise Tanguay déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

 appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet de deuxième addenda de la promesse tripartite par laquelle la Ville vend à 9536-1135 Québec inc. et Utile Développement, l'immeuble connu comme l'Îlot Voyageur Sud, constitué des lots 3 523 567 et 3 523 568 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 7 062 mètres carrés avec bâtiment dessus érigé, sis au 505, boulevard De Maisonneuve Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 20 000 000 \$ payable avec intérêts, plus les taxes applicables le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés à l'addenda.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1254501006
80.01 (20.35)

À 16 h 59,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

 appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.36) à 80.01 (20.40) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0634

Autoriser le transfert de 114 975 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes, pour les travaux additionnels requis dans le cadre du bail conclu avec 9227-9702 Québec inc. (CG25 0120 et CG25 0368), majorant ainsi la dépense maximale du contrat à 2 345 490 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser le transfert de 114 975 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes, pour les travaux additionnels requis dans le cadre du bail conclu avec 9227-9702 Québec inc. (CG25 0120 et CG25 0368), majorant ainsi la dépense maximale du contrat à 2 345 490 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette somme, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1264565001
80.01 (20.36)

CM26 0635

Approuver la première convention de modification de bail par laquelle la Ville de Montréal loue de Développement Vue Phase IV inc., un espace à bureaux situé au 7409, avenue Mountain Sights, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, d'une superficie de 9 000 pieds carrés, pour les besoins du poste de quartier 26 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 12 ans et 22 jours, à compter du 10 mars 2026 - Le loyer total est de 5 807 275,72 \$, incluant les taxes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver la première convention de modification de bail par laquelle la Ville de Montréal loue de Développement Vue Phase IV inc., un espace à bureaux situé au 7409, avenue Mountain Sights, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, d'une superficie de 9 000 pieds carrés, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 12 ans et 22 jours, à compter du 10 mars 2026, moyennant un loyer total de 5 807 275,72 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de modification de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1264565004
80.01 (20.37)

CM26 0636

Approuver le projet de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête à La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (Canadienne), à titre gratuit, pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} juillet 2026, un local au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 7487, 18^e Avenue, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, d'une superficie totale de 3 955 pieds carrés, à des fins d'entreposage de nourriture pour animaux et équipements liés aux activités communautaires - Le montant de la subvention immobilière est estimé à 94 920 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet de prêt de local par lequel la Ville prête à La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (Canadienne), à titre gratuit, pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} juillet 2026, un local au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 7487, 18^e Avenue, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, d'une superficie totale de 3 955 pieds carrés, à des fins d'entreposage de nourriture pour animaux et équipements liés aux activités communautaires, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prêt d'immeuble.

Adopté à l'unanimité.

1265323011
80.01 (20.38)

CM26 0637

Approuver la première modification du bail par lequel la Ville loue à 3/4 oz inc., pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1^{er} août 2026, un local d'une superficie de 2 190 pieds carrés, dans l'immeuble situé au 7335, rue du Mile End, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à des fins de transformation alimentaire, moyennant un loyer total de 87 361,08 \$, excluant les taxes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'approuver la première modification du bail par lequel la Ville loue à 3/4 oz inc., pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1^{er} août 2026, un local d'une superficie de 2 190 pieds carrés, dans l'immeuble situé au 7335, rue du Mile End, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à des fins de transformation alimentaire, moyennant un loyer total de 87 361,08 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au bail;

2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1268682007
80.01 (20.39)

CM26 0638

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Sa Majesté le Roi du chef du Canada, pour une période de 20 ans, à compter du 1^{er} janvier 2025, un site d'une superficie de 941 mètres carrés situé sur une partie du lot 4 727 868 du cadastre du Québec, faisant partie du Canal de Lachine, dans le prolongement de la rue de Montmorency, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à des fins de maintien et d'entretien de deux conduites d'eau de 600 millimètres chacune, pour un loyer total de 117 330,78 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Sa Majesté le Roi du chef du Canada, pour une période de 20 ans, à compter du 1^{er} janvier 2025, un site d'une superficie de 941 mètres carrés situé sur une partie du lot 4 727 868 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, faisant partie du Canal de Lachine, dans le prolongement de la rue de Montmorency, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à des fins de maintien et d'entretien de deux conduites d'eau de 600 millimètres chacune, pour un loyer total de 117 330,78 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1265941012
80.01 (20.40)

À 17 h,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.41) à 80.01 (20.45) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0639

Approuver le projet d'addenda 1 modifiant l'Entente relative au versement d'une contribution financière pour le démarrage et le pré-développement de projets d'habitation conclue entre la Société d'habitation et de développement de Montréal et la Ville (CG25 0623)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'addenda 1 modifiant l'Entente relative au versement d'une contribution financière pour le démarrage et le pré-développement de projets d'habitation conclue entre la Société d'habitation et de développement de Montréal et la Ville de Montréal (CG25 0623).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1260435001
80.01 (20.41)

CM26 0640

Accorder un soutien financier de 1 500 000 \$ à l'École de technologie supérieure pour soutenir la stratégie de déploiement d'Ax.c, pour une période de trois ans / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Chantal Gagnon

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 1 500 000 \$ à l'École de technologie supérieure pour soutenir la stratégie de déploiement d'Ax.c, pour une période de trois ans;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1267952001
80.01 (20.42)

CM26 0641

Accorder un soutien financier de 900 000 \$ à Essor économique Québec Tech, pour accélérer le développement de l'écosystème technologique de la métropole, pour la période de 2026 à 2029 / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Chantal Gagnon

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 900 000 \$ à Essor économique Québec Tech, pour accélérer le développement de l'écosystème technologique de la métropole, pour la période de 2026 à 2029;

- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1267952002
80.01 (20.43)

CM26 0642

Accorder un soutien financier de 600 000 \$ à Zú, pour la réalisation du projet de Pôle d'innovation et de commercialisation en créativité numérique, pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2029, dans le cadre de l'Entente Réflexe 3 (2025-2029) conclue avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Chantal Gagnon

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 600 000 \$ à Zú, pour la réalisation du projet de Pôle d'innovation et de commercialisation en créativité numérique, pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2029, dans le cadre de l'Entente Réflexe 3 (2025-2029) conclue avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1268180002
80.01 (20.44)

CM26 0643

Accorder un soutien financier de 100 000 \$ à L'Anonyme U.I.M. pour la réalisation de son projet « Halte-répît » pour la période se terminant au 30 juin 2026 / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Benoit Langevin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à L'Anonyme U.I.M. pour la réalisation de son projet « Halte-répît » pour la période se terminant le 30 juin 2026;

- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1264819002
80.01 (20.45)

À 17 h 12,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.46) à 80.01 (20.50) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0644

Accorder un contrat à Groupe de sécurité Garda s.e.n.c., pour les services de sécurité dans le cadre des Championnats du Monde Route UCI Montréal 2026 (lots 1 et 2), pour une période d'un mois - Dépense totale de 880 543,17 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21370 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Christine Black

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Groupe de sécurité Garda s.e.n.c., plus bas soumissionnaires conforme, le contrat pour les services de sécurité dans le cadre des Championnats du Monde Route UCI Montréal 2026 (lots 1 et 2), pour une période d'un mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 880 543,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21370;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1267317002
80.01 (20.46)

CM26 0645

Conclure des ententes-cadres avec Pneus Métropolitains inc., pour les services d'entretien, de réparation et de remplacement de pneus et jantes pour les ateliers mécaniques du Service du matériel roulant et des ateliers, d'une durée de deux ans pour les lots 3 et 4, incluant une option de prolongation de 12 mois pour chacun des lots - Montant estimé des ententes : 1 163 592,51 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21396 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Luis Miranda

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadres d'une durée de deux ans, avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaires conforme pour chacun des articles, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services d'entretien, de réparation et de remplacement de pneus et jantes pour les ateliers mécaniques du Service du matériel roulant et des ateliers, pour les sommes maximales indiquées pour chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21396;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses - excluant contingences, variation de quantités, incidences)
Pneus Métropolitains inc.	Lot 3 - Service d'entretien, réparation et remplacement de pneus et jantes pour les ateliers mécaniques - Secteur CENTRE pour deux ans.	509 714,64 \$
Pneus Métropolitains inc.	Lot 4 - Service d'entretien, réparation et remplacement de pneus et jantes pour les ateliers mécaniques - Secteur Sud pour deux ans.	459 945,78 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 193 932,09 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Pneus Métropolitains inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1265593026
80.01 (20.47)

CM26 0646

Autoriser une dépense additionnelle de 5 007 540,38 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences et de variation de quantités, pour les services d'élimination d'ordures ménagères, dans le cadre des contrats accordés à Complexe Enviro Connexions ltée, GFL Environmental inc., Recyclage Notre-Dame inc. et WM Québec inc. (CG22 0407), majorant ainsi le montant total des contrats à 39 022 955,75 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle totale de 896 061,69 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les services d'élimination d'ordures ménagères, dans le cadre des contrats accordés à GFL Environmental inc. (lots 2, 6), Recyclage Notre-Dame inc. (lot 8) et Complexe Enviro Connexions ltée (lot 9) (CG22 0407);

- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 4 111 478,69 \$, taxes incluses, à titre de budget de variations de quantités, pour les services d'élimination d'ordures ménagères, dans le cadre des contrats accordés à Complexe Enviro Connexions ltée (lots 1, 5, 9), GFL Environmental inc. (lots 2, 6, 11), WM Québec inc. (lot 7) et Recyclage Notre-Dame inc. (lots 8, 10) (CG22 0407);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1260529001
80.01 (20.48)

CM26 0647

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville cède à Communia, sans contrepartie financière, les droits qu'elle détient dans l'emphytéose des immeubles situés au 7520-7530 et au 7540-7550, avenue André-Ampère, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, lesquels sont connus et désignés comme étant les lots 1 057 697 et 1 057 698 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout selon les conditions stipulées aux projets d'actes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville cède à Communia, sans contrepartie financière, les droits qu'elle détient dans l'emphytéose des immeubles situés au 7520-7530 et au 7540-7550, avenue André-Ampère, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, lesquels sont connus et désignés comme étant les lots 1 057 697 et 1 057 698 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2- d'autoriser la signature de l'acte de cession conditionnellement à :
 - a) ce que celui-ci soit substantiellement conforme au projet d'acte;
 - b) la signature de l'acte de cession des droits d'emphytéose entre la Société canadienne d'hypothèque et de logement et Communia;
 - c) ce que le financement de l'ensemble du projet soit confirmé;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1269915003
80.01 (20.49)

CM26 0648

Autoriser une dépense additionnelle de 2 516 716,70 \$, taxes incluses, pour les services d'élimination d'ordures ménagères, dans le cadre des contrats accordés à Recyclage Notre-Dame inc. et WM Québec inc. (CG23 0330), majorant ainsi le montant total des contrats à 13 086 926,84 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle totale de 1 006 686,68 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les services d'élimination d'ordures ménagères, dans le cadre des contrats accordés à WM Québec inc. (lot 1) et à Recyclage Notre-Dame inc. (lots 5, 6, 7, 8, 9, 11) (CG23 0330);
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle totale de 1 510 030,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1268362003
80.01 (20.50)

À 17 h 15,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.51) à 80.01 (20.55) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0649

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine inc., pour les travaux de réhabilitation du collecteur situé sous la rue Saint-Antoine, entre le boulevard Robert-Bourassa et la rue Saint-Pierre, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 8 134 265,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DRE-P2621-207397-C (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats.
- 2- d'accorder à Les Excavations Lafontaine inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour les travaux de réhabilitation du collecteur situé sous la rue Saint-Antoine, entre le boulevard Robert-Bourassa et la rue Saint-Pierre, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 6 893 445,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P2621-207397-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 034 016,84 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 206 803,37 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Les Excavations Lafontaine inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1265732002
80.01 (20.51)

CM26 0650

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Thibault & Associés, pour la fourniture d'autopompes à incendie d'une capacité nominale de 6 000 litres par minute, d'une durée de trois ans - Montant estimé de l'entente : 51 146 866,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21165 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Luis Miranda

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre d'une durée de trois ans, par laquelle Thibault & Associés, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des autopompes à incendie d'une capacité nominale de 6 000 litres par minute, pour une somme maximale de 44 475 536,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21165;
- 3- d'autoriser une dépense de 6 671 330,43 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Thibault & Associés;

- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1265593019
80.01 (20.52)

CM26 0651

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Charex inc., pour les travaux d'aménagement d'une route incluant les travaux d'égout, d'aqueduc, de voirie, de la Commission des services électriques de Montréal, d'éclairage et de gestion environnementale des sols de l'écoquartier Louvain (lot 2), dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 15 366 336 \$, taxes incluses / Majorer la dotation du Service des infrastructures et du réseau routier, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, pour un montant de 2 007 312,15 \$, au net, pour les travaux de réhabilitation des sols de l'ancien secteur du poste d'essence sur le terrain Louvain Est - Appel d'offres public 476011 (9 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'aménagement d'une route incluant les travaux d'égout, d'aqueduc, de voirie, de la Commission des services électriques de Montréal, d'éclairage et de gestion environnementale des sols de l'écoquartier Louvain (lot 2), dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 10 311 940,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 476011;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 062 388,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 2 992 007,70 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Charex inc.;
- 6- de majorer la dotation du Service des infrastructures et du réseau routier, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, pour un montant de 2 007 312,15 \$, au net, pour les travaux de réhabilitation des sols de l'ancien secteur du poste d'essence sur le terrain Louvain Est;

7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1267231019
80.01 (20.53)

CM26 0652

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc., pour les services de développement de solutions numériques web, applicatives et transactionnelles, d'une durée de 36 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 4 828 950 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21318 (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Teodoresco

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois, par laquelle Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville sur demande, les services de développement de solutions numériques web, applicatives et transactionnelles, pour une somme maximale de 4 828 950 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21318;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Conseillers en gestion et informatique CGI inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1265035002
80.01 (20.54)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Keleny inc., pour les services professionnels d'interprètes et de traducteurs judiciaires à la cour municipale de la Ville de Montréal, pour une durée de deux ans, incluant une option de prolongation d'un an - Dépense totale de 2 364 083,76 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21352 (2 soum., 1 conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Keleny inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services professionnels d'interprètes et de traducteurs judiciaires à la cour municipale de la Ville de Montréal, pour une période de deux ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 2 364 083,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21352;
- 3- de procéder à l'évaluation de rendement de Keleny inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1262880001
80.01 (20.55)

À 17 h 23,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.56) à 80.01 (20.60) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil débute l'étude des points 80.01 (20.56) à 80.01 (20.60).

À 17 h 35, la présidente du conseil, Chantal Rossi, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 15 juin 2026
13 h**

**Séance tenue le lundi 15 juin 2026 – 19 h
salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

(À moins d'indication autre, les personnes élues inscrites ci-dessous sont présentes physiquement dans la salle du conseil)

Mesdames et messieurs

Soraya Martinez Ferrada, Ericka Alneus, Mauro Barone, Céline-Audrey Beauregard, Carla Beauvais, Dimitrios (Jim) Beis, Christine Black, Nancy Blanchet, Josefina Blanco, Caroline Braun, Émilie Brière, Elvira Carhuallanqui, Josué Corvil, Olivier Demers-Dubé, Richard Deschamps, Alan DeSousa, Alexandre Devaux-Guizani, Arij El Korbi, Victor Esposito, Véronique Fournier, Chantal Gagnon, Effie Giannou, Nathalie Goulet, Youssef Hariri, Andrée Hénault, Julien Hénault-Ratelle, Catherine Houbart, Jean François Lalonde (**par téléconférence**), Benoit Langevin, François Limoges (**par téléconférence**), Christopher McCray, Peter McQueen, Luis Miranda, Sophie Mohsen, Andréanne Moreau, Sonny Moroz, Martine Musau Muele, Vana Nazarian, Alex Norris, Sylvain Ouellet, Laura Palestini, Jocelyn Pauzé, Denis Pelletier, Dominic Perri, Claude Pinard, Marie Plourde, Julie-Pascale Provost, Giovanni Rapanà, Leslie Roberts, Chantal Rossi, Gabrielle Rousseau-Bélanger, Dominic Roussel, Aref Salem, Élise Tanguay, Alexandre Teodoresco, Maude Théroux-Séguin, Milany Thiagarajah, Sarah V. Doyon, Stephanie Valenzuela, Diana Varela, Maeva Vilain et Cathy Wong

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Danielle Myrand et Alba Zuniga Ramos

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Sterling Downey

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
Gaelle Dieudonné, Analyste-rédactrice

01 - Période de questions du public

À 19 h 12, la présidente du conseil, Chantal Rossi, appelle la rubrique « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

1

Question de :

Anne Dorais

Réponse de :

Claude Pinard

Quelles mesures l'Administration compte mettre en place pour retenir la main d'œuvre professionnelle au sein de la Ville de Montréal? / Commentaires sur la négociation en cours avec le Syndicat des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal et des dates pour se rencontrer

2 <u>Question de :</u> Philippe Leblanc <u>Réponse de :</u> Claude Pinard	Quels gestes seront posés par l'Administration afin de prioriser l'exécution et la surveillance des travaux en misant sur l'expertise interne, et ce, dans le cadre des états généraux sur la fiscalité municipale qui aura lieu demain? / Devrait-on être moins dépendant des firmes externes de génie conseil?
3 <u>Question de :</u> ZevRose Saltiel <u>Réponse de :</u> Soraya Martinez Ferrada	Souhaite qu'il y ait une coupure entre le parti municipal au pouvoir et le groupe de lobby sioniste, et ce, en solidarité avec le peuple palestinien / Demande des explications sur le retrait de la motion 65.02 à l'ordre du jour d'aujourd'hui et est d'avis que son droit de débattre en tant que personne trans n'est pas pris en considération
4 <u>Question de :</u> Karine Brunet-Laniel <u>Réponse de :</u> Christine Black	Quels changements l'Administration va-t-elle évaluer en vue de l'été 2027 afin d'offrir un service plus complet et éviter la situation estivale actuelle où l'offre pour les familles ayant des besoins de camps de jour pour la huitième semaine de l'été n'est pas possible? / Comment les organismes partenaires peuvent faire partie de la solution s'ils ne sont pas présents aux instances décisionnelles?
5 <u>Question de :</u> Toby Moneit <u>Réponse de :</u> Ericka Alneus	Comment l'Administration va gérer les menaces de violence qui ont cours en ce moment concernant la motion 65.02 inscrite à cet ordre du jour? / Pourquoi tolérer le déploiement de symboles associés à des groupes terroristes?
6 <u>Question de :</u> Dardia Joseph <u>Réponse de :</u> Soraya Martinez Ferrada	Pourquoi l'Administration est plus à l'aise de privilégier les caméras corporelles, qui est un outil de surveillance technologique dont l'efficacité est contestée, plutôt que des mécanismes qui ont fait leur preuve? / Souhaite des études concernant les caméras corporelles, un moratoire sur les interpellations policières et aimerait des explications sur la position de l'Administration
7 <u>Question de :</u> Jean Duval <u>Réponse de :</u> Dimitrios (Jim) Beis	À quel moment se tiendra la prochaine Commission de la sécurité publique? / Est-ce que le ministre de la Sécurité publique va superviser la situation présente concernant les allégations de profilage racial au poste de quartier 39 à Montréal-Nord?
8 <u>Question de :</u> Shelley Frydman <u>Réponse de :</u> Soraya Martinez Ferrada	Pourquoi maintenir des liens avec des états religieux responsables de génocides et de nettoyage ethnique? / Pourquoi maintenir des relations commerciales avec des entreprises qui produisent des équipements de combat pour attaquer la Palestine?
9 <u>Question de :</u> Dida Berku <u>Réponse de :</u> Alan DeSousa	Quel est l'échéancier prévu pour le raccordement du projet Cavendish? / Commentaires d'appréciation sur l'avancement du projet
10 <u>Question de :</u> Safa Chebbi <u>Réponse :</u> Soraya Martinez Ferrada	<i>La question n'est pas posée puisque le sujet a été traité à trois reprises. La mairesse de Montréal fait une courte intervention.</i>

11 <u>Question de :</u> Robert Edgar Michael <u>Réponse de :</u> Dimitrios (Jim) Beis	En référence aux incidents dont il aurait été victime, à quel moment le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) sera tenu responsable? / Commentaires et suggestions sur la situation dans le conflit en Palestine
12 <u>Question de :</u> Debbie Ann Vokey <u>Réponse de :</u> Julie-Pascale Provost	En lien avec un financement de 40 millions de dollars acquis du gouvernement fédéral et les projets de réfection des berges et de la rue Notre-Dame, aimerait connaître l'état de la situation / Reformule sa question en faisant part de possibles pénalités d'Hydro-Québec dans le cadre du projet de réfection de la rue Notre-Dame
13 <u>Question de :</u> Romain Gagon <u>Réponse de :</u> Soraya Martinez Ferrada	En lien avec des prières de rue qui ont eu lieu le dimanche 14 juin 2026, est-ce que les autorisations requises ont été obtenues au préalable? / Si les autorisations ne sont pas obtenues, est-ce que le SPVM interviendra?

À 20 h 15, la présidente du conseil fait la lecture de 12 questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

<i>La question 1 n'a pas été lue.</i>	
2 <u>Question de :</u> Darquise Laliberté <u>Réponse de :</u> Christine Black	Au-delà de la situation actuelle, les familles ont besoin de prévisibilité année après année. Quelles mesures la Ville entend-elle mettre en place pour éviter que l'organisation des camps de jour soit fragilisée chaque été?
3 <u>Question de :</u> Lizzy Bermude <u>Réponse de :</u> Dimitrios (Jim) Beis	Jaimerais savoir si. Ous avons le droit de bloquer une sorti de secour avec cle ???. Donc la cour qui est donne acces avec la mienne est barrer a cle pour acceder a la rie la pierre est ce que ces normal ?
<i>Les questions 4 et 5 n'ont pas été lues.</i>	

6 <u>Question de :</u> Susan Stacho <u>Réponse de :</u> Gabrielle Rousseau-Bélanger	Je tiens à remercier la ville de Montréal, et tout particulièrement le comité des Grands Parcs, pour leur engagement à poursuivre la mise en œuvre des plans stratégiques visant à achever le Grand Parc de l'Ouest. La rencontre d'aujourd'hui est une nouvelle occasion de discuter plus en détail et de planifier, avec la participation du public, l'aménagement du Grand Sentier de l'Ouest et de la Pointe Théoret, sur l'île Bizard. Ma question est la suivante : Quand une stratégie similaire sera-t-elle mise en œuvre pour créer un accès au Grand Parc de l'Ouest depuis la station REM de l'Anse-à-l'Orme, également connue comme la porte d'entrée du parc, en traversant les terrains privés qui bloquent actuellement l'accès à Sainte-Anne-de-Bellevue ?
7 <u>Question de :</u> Jennifer Lalonde <u>Réponse de :</u> Dimitrios (Jim) Beis	Why is it that construction started on 14th Avenue and noone is working yet still closed? Making it hard for everyone in the neighborhood ot leave and or return home.
<i>Les questions 8 et 9 n'ont pas été lues.</i>	
10 <u>Question de :</u> Nathan Murdoch <u>Réponse de :</u> Vana Nazarian	The City currently requires Montréal tour guides to hold a certification, yet the ITHQ has confirmed that its AEC Guide touristique de Montréal program is no longer offered, and there appears to be no alternative training pathway available. In light of this, how can new guides comply with the bylaw if there is currently no available certification program? Furthermore, while the certification framework is under review, will the City consider pausing enforcement actions against guides and small tourism businesses that are acting in good faith but have no available means of becoming certified? It seems difficult for operators to comply with a regulation when the required educational pathway no longer exists, so clarification from the City would be greatly appreciated.
<i>Les questions 11 à 14 n'ont pas été lues.</i>	
15 <u>Question de :</u> Toby Moneit <u>Réponse de :</u> Dimitrios (Jim) Beis	In light of the killing last week of a Toronto police officer by a suspected Iranian operative and given intelligence and law enforcement investigations suggesting that Russia and Iran are increasingly recruiting teenagers across Europe to carry out acts of sabotage, espionage, and antisemitic violence, and in light of CSIS reports about IRGC infiltration, what is Montreal Police doing about infiltration by the IRGC and other bad actors in the Palestinian protest movement here in Montreal? How is City Council prioritizing the safety of the population of Montreal from foreign intervention and terrorist groups within the city?
<i>Les questions 16 à 24 n'ont pas été lues.</i>	
25 <u>Question de :</u> Samuel Dion <u>Réponse de :</u> Luis Miranda	Bonjour, Le secteur du Haut-Anjou n'est pas toujours pas desservi par le service de vélopartage BIXI, alors que celui-ci est déployé ailleurs à Anjou et dans d'autres municipalités. Les stations les plus proches sont au Cégep Marie-Victorin et aux Galeries d'Anjou. Quand aurons-nous la chance de bénéficier de ce service dans notre quartier? Merci!
<i>Les questions 26 à 30 n'ont pas été lues.</i>	

31 <u>Question de :</u> Pierre BLANCHET <u>Réponse de :</u> Cathy Wong	La décision de refuser un permis pour la procession portugaise Santo Cristo du 17 mai 2026 était-elle justifiée? Relevait-elle d'une interprétation trop restrictive de la loi sur la laïcité?
<i>Les questions 32 à 35 n'ont pas été lues.</i>	
36 <u>Question de :</u> Jacqueline Mulvaney <u>Réponse de :</u> Dimitrios (Jim) Beis	Toronto is among 20 or so Canadian cities that have adopted bylaws to protect vulnerable social infrastructures such as religious institutions and schools. This was a response to hateful rallies that harassed people mostly in front of synagogues and Jewish schools but also in response to demonstrations outside of Hindu temples and Sikh Gurdwaras. These bylaws set rules preventing demonstrations right in front of these social institutions. The courts have ruled the bylaws legal and that has seen a huge drop in hateful rallies in several provinces. Can Montreal consider adopting a similar bylaw?
<i>Les questions 37 et 38 n'ont pas été lues.</i>	
39 <u>Question de :</u> Yoan Joseph <u>Réponse de :</u> Claude Pinard	Madame la Mairesse, Au cours des deux dernières années, plusieurs groupes d'employés municipaux ont eu recours à des moyens de pression ou à la grève dans le contexte du renouvellement de leur convention collective. Ces situations ont mis en lumière les délais importants qui peuvent s'écouler avant qu'une nouvelle entente soit conclue. Pendant ce temps, l'inflation réduit le pouvoir d'achat des employés et plusieurs enjeux liés aux conditions de travail demeurent en suspens. Considérez-vous qu'il est normal qu'un employé municipal doive attendre trois ou quatre ans avant d'obtenir des améliorations à sa rémunération ou à ses conditions de travail alors que le coût de la vie augmente constamment et que les besoins évoluent, et, si ce n'est pas le cas, pourquoi la Ville ne met-elle pas en place les conditions nécessaires pour conclure les renouvellements de conventions collectives avant leur échéance?
40 <u>Question de :</u> Philippe Beauregard <u>Réponse de :</u> Céline-Audrey Beauregard	Pourquoi une entreprise privée est-elle autorisée à opérer depuis le quai public? A chaque année je les vois prendre de plus en plus d'espace, aujourd'hui le quai était complètement couvert de kayaks. J'étais présent au paravent quand les employés demandaient aux utilisateurs de se déplacer pour faire place au kayaks. Aujourd'hui l'employé jouait de la musique vulgaire à très haut volume sur le quai. C'est devenu complètement ridicule.
41 <u>Question de :</u> Mélanie Bastien <u>Réponse de :</u> Soraya Martinez Ferrada	Dans les dernières années, nous avons observé une augmentation des points de vente d'alcool hors du réseau des succursales. Elles sont maintenant appelées les Zones SAQ. La différence entre ces zones et les autres commerces qui peuvent vendre de l'alcool, c'est la vente de spiritueux. Ces points de ventes sur retrouvent un peu partout sur l'île de Montréal, entre autres dans des secteurs vivant de la précarité, augmentant l'accessibilité à un produit hors du commun. Est-ce que la ville de ville de Montréal peut adopter un règlement municipal pour interdire la vente de spiritueux hors des SAQ sur son territoire?

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Chantal Rossi, déclare la Période de questions du public close à 20 h 42. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville soit par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

À 20 h 42, la présidente cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

CM26 0654

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine inc., pour les travaux de réhabilitation du collecteur situé sous la rue Nicolet, entre les rues Adam et Notre-Dame Est, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 4 814 644,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DRE-P2617-207351-C (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Les Excavations Lafontaine inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour les travaux de réhabilitation du collecteur situé sous la rue Nicolet, entre les rues Adam et Notre-Dame Est, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 4 069 353,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P2617-207351-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 610 403,08 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 134 887,08 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Les Excavations Lafontaine inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1265732001
80.01 (20.56)

CM26 0655

Accorder un soutien financier de 25 110 800 \$ à Société du Patrimoine Angus Résidentiel, pour la construction de 350 logements abordables sur les lots 6 232 022, 6 232 023, 6 322 743 et 6 322 744 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser des budgets revenus et dépenses équivalents au Service de la stratégie immobilière et de l'habitation, selon la convention de contribution, pour un montant de 25 110 800 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 25 110 800 \$ à Société du Patrimoine Angus Résidentiel, pour la construction de 350 logements abordables sur les lots 6 232 022, 6 232 023, 6 322 743 et 6 322 744, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser la directrice du Service de la stratégie immobilière et de l'habitation à signer l'acte hypothécaire de 4^e rang en faveur de la Ville de Montréal, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;
- 4 - d'autoriser des budgets revenus et dépenses équivalents au Service de la stratégie immobilière et de l'habitation, selon la convention de contribution, pour un montant de 25 110 800 \$;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1255730001
80.01 (20.57)

CM26 0656

Approuver le projet d'avenant 1 à la convention d'aide financière intervenue entre la Ville de Montréal et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre des travaux de la révision du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal pour l'intégration des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (CG25 0081) - 1267154001 - Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Planification urbaine

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'avenant 1 à la convention d'aide financière intervenue entre la Ville de Montréal et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre des travaux de la révision du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal pour l'intégration des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (CG25 0081).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (20.58)

CM26 0657

Conclure quatre ententes-cadres avec Ressort Idéal ltée (lot 1) et Le groupe Guy inc. (lots 2, 3 et 4) pour les services d'entretien préventif et de réparation de véhicules lourds de la Ville de Montréal, pour une durée de 12 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 2 280 195,79 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21329 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Luis Miranda

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure des ententes-cadres d'une durée de 12 mois, avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services d'entretien préventif et de réparation de véhicules lourds de la Ville, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21329;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses - excluant contingences, variation de quantités, incidences)
Ressort Idéal ltée	LOT 1 : Secteur Est : Montréal-Nord, Anjou, RDP-PAT, Service de l'eau, MHM, St-Léonard, Viau	640 656,80 \$
Le Groupe Guy inc.	LOT 2 : Secteur Ouest : Pierrefonds, St-Laurent, Ahuntsic, CESM, Ile-Bizard	446 460,57 \$
Le Groupe Guy inc.	LOT 3 : Secteur Sud : Côtes des Neiges, Incendie Madison, Verdun, LaSalle, Lachine, Sud-Ouest	301 809,38 \$
Le Groupe Guy inc.	LOT 4 : Secteur Centre : Ville-Marie, Outremont, Rosemont, Petite-Patrie, Villeray St-Michel, Plateau Mont-Royal	593 852,20 \$

- 2 - d'autoriser une dépense de 297 416,85 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - de procéder aux évaluations du rendement de Ressort Idéal ltée et Le Groupe Guy inc.;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1265593022
80.01 (20.59)

CM26 0658

Approuver le projet de promesse bilatérale par lequel la Ville s'engage à vendre à la Société de transport de Montréal, un terrain vacant d'une superficie approximative de 202,8 mètres carrés, connu et désigné comme étant une partie du lot 2 652 264 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, constituée d'une portion de la rue Jean-Brillant, à l'angle de la rue Victoria, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, afin de permettre la construction d'un poste de redressement, pour la somme de 115 000 \$, plus les taxes applicables / Autoriser la Société de transport de Montréal à débiter les travaux de construction du poste de redressement sur ladite partie de lot 2 652 264 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Aref Salem

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de promesse bilatérale par lequel la Ville s'engage à vendre à la Société de transport de Montréal, un terrain vacant d'une superficie approximative de 202,8 mètres carrés, connu et désigné comme étant une partie du lot 2 652 264 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de permettre la construction d'un poste de redressement, pour la somme de 115 000 \$, plus les taxes applicables;
- 2 - d'autoriser la Société de transport de Montréal à débiter les travaux de construction du poste de redressement sur la partie du lot 2 652 264 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 3 - d'autoriser la signature de l'acte de vente par le greffier de la Ville, pour autant que, de l'avis du Service des affaires juridiques, l'acte de vente dans sa forme finale soit substantiellement conforme à la promesse d'échange bilatérale jointe au présent dossier décisionnel;
- 4 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1269915002
80.01 (20.60)

CM26 0659

Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Maison Aurélie-Cadotte pour la propriété sise au 56, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 46 ans, soit à partir du 6 novembre 2037 jusqu'au 5 novembre 2083, dont la rente annuelle sera de 7 600 \$ afin de permettre la reconstruction de la propriété, le tout selon les conditions stipulées au projet d'acte / Mandater le Service de la stratégie immobilière et de l'habitation afin de préparer une convention de contribution établissant les décaissements pour l'aide financière de 6 200 000 \$ réservée à la Maison Aurélie-Cadotte pour la reconstruction du bâtiment sise au 56, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie / Approuver un projet de quittance dans lequel la Maison Aurélie-Cadotte et la Ville renoncent mutuellement à tout recours en lien avec l'incendie du Monastère du Bon-Pasteur le 25 mai 2023

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Maison Aurélie-Cadotte pour la propriété sise au 56, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, connue comme étant le lot 2 160 980 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 115,30 mètres carrés, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 46 ans, soit à partir du 6 novembre 2037 jusqu'au 5 novembre 2083, dont la rente annuelle sera de 7 600 \$, afin de permettre la reconstruction du bâtiment, le tout selon les conditions stipulées au projet d'acte;
- 2 - d'approuver un projet de quittance par lequel la Ville de Montréal et la Maison Aurélie-Cadotte renoncent mutuellement à tous recours en lien avec l'incendie qui a affecté le Monastère du Bon-Pasteur le 25 mai 2023 pour la propriété sise au 56, rue Sherbrooke Est, connue comme étant le lot 2 160 980 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située dans l'arrondissement de Ville-Marie;

- 3 - de mandater le Service de la stratégie immobilière et de l'habitation (SSIH) afin de préparer une convention de contribution établissant les décaissements pour l'aide financière de 6 200 000 \$ réservée à la Maison Aurélie-Cadotte pour la reconstruction du bâtiment sise au 56, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 4 - d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de modification d'emphytéose conditionnellement à ce que :
 - i) cet acte dans sa forme finale soit substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville;
 - ii) la quittance ait été signée par la représentante de la Maison Aurélie-Cadotte au préalable ou de façon concomitante à la signature de l'acte d'emphytéose;
- 5 - d'autoriser le greffier de la Ville à signer la quittance mutuelle, pourvu que cette quittance soit, dans sa forme finale, substantiellement conforme au projet de quittance joint au présent dossier décisionnel, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville;
- 6 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1269915001
80.01 (20.61)

À 20 h 43,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.01) à 80.01 (30.04) et 80.01 (30.06) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0660

Autoriser la renégociation de la prochaine entente-cadre entre la Ville de Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec et le ministre de la Culture et des Communications / Aviser les parties prenantes / Mandater le Service de la culture, des sports et des loisirs et le Bureau des relations gouvernementales et municipales de la Ville pour renégocier les termes de ladite entente-cadre

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Andréanne Moreau

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser la renégociation de la prochaine entente-cadre entre la Ville de Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec et le ministre de la Culture et des Communications;
- 2- d'aviser les parties prenantes;

3- de mandater le Service de la culture, des sports et des loisirs et le Bureau des relations gouvernementales et municipales de la Ville pour renégocier les termes de ladite entente-cadre.

Adopté à l'unanimité.

1250030005
80.01 (30.01)

CM26 0661

Déléguer au conseil municipal la conception, la coordination, la gestion et la réalisation des travaux relatifs au projet de restauration et de création de milieux humides et hydriques dans le boisé du parc Marcel-Laurin de l'arrondissement de Saint-Laurent, et ce, le temps nécessaire pour compléter le projet, conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de déléguer au conseil de la Ville la conception, la coordination, la gestion et la réalisation des travaux relatifs au projet de restauration et de création de milieux humides et hydriques dans le boisé du parc Marcel-Laurin de l'arrondissement de Saint-Laurent, et ce, le temps nécessaire pour compléter le projet, conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001).

Adopté à l'unanimité.

1269246001
80.01 (30.02)

CM26 0662

Autoriser la signature de la lettre de non-objection en réponse à l'Avis de travaux ferroviaires en vertu de l'article 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire - Reconstruction du pont-tunnel* (L.R.C. (1985), ch. 32 (4^e suppl.)), situé sous les voies ferroviaires du Canadien Pacifique Kansas City, passant au-dessus du nouveau Réseau express métropolitain à Montréal, entre la rue Jean-Talon Ouest et la rue Wilderton, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'autoriser la signature de la lettre de non-objection en réponse à l'Avis de travaux ferroviaires en vertu de l'article 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire – Reconstruction du pont-tunnel* (L.R.C. (1985), ch. 32 (4^e suppl.)), situé sous les voies ferroviaires du Canadien Pacifique Kansas City, passant au-dessus du nouveau Réseau express métropolitain à Montréal, entre la rue Jean-Talon Ouest et la rue Wilderton, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (PM 48.78);

2- d'autoriser le directeur général adjoint – Urbanisme, mobilité et infrastructures à signer au nom de la Ville l'Avis de non-objection.

Adopté à l'unanimité.

1267211003
80.01 (30.03)

CM26 0663

Autoriser le report au 1^{er} novembre 2026 ou au 1^{er} mars 2027, selon la catégorie ou la valeur de l'immeuble, l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision déposées à l'encontre des rôles triennaux 2026-2027-2028

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser le report au 1^{er} novembre 2026 ou au 1^{er} mars 2027, selon la catégorie ou la valeur de l'immeuble, l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision déposées à l'encontre des rôles triennaux 2026-2027-2028.

Adopté à l'unanimité.

1266665001
80.01 (30.04)

80.01 (30.05) - Majorer la dotation du Service de l'urbanisme et de la mobilité, par l'entremise du passif environnemental des sols contaminés, d'un montant net de ristournes de 72 777,50 \$ ainsi que la dotation du Service de l'Espace pour la vie, des grands parcs et du Mont-Royal, d'un montant net de ristournes de 28 302,36 \$, afin de retenir les services professionnels requis pour la préparation et le suivi d'une demande d'autorisation ministérielle et la préparation des plans et devis en lien avec les travaux d'assainissement réalisés dans le cadre de la création d'un habitat aquatique compensatoire au parc Arthur-Therrien, dans l'arrondissement de Verdun

- Retiré (voir l'adoption de l'ordre du jour au point 03.01, en début d'assemblée).

CM26 0664

Approuver le règlement hors cour au montant de 1 000 000 \$ en capital, intérêts, indemnité additionnelle et frais, d'un recours intenté par Rosemary Lafrenière contre la Ville en expropriation déguisée relativement à trois lots vacants portant les numéros 1 456 704, 1 456 705 et 1 456 725 du cadastre du Québec, propriété de la Ville désormais, et dont le litige avait été circonscrit à l'établissement de la valeur marchande de ces terrains / Autoriser l'établissement de la date de prise de possession au 28 octobre 2022 strictement aux fins d'ajustement des taxes foncières

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser le règlement hors cour pour la somme de 1 000 000 \$ en capital, intérêts, indemnité additionnelle et frais, d'un recours intenté par Rosemary Lafrenière contre la Ville de Montréal en expropriation déguisée relativement à trois lots vacants portant les numéros 1 456 704, 1 456 705 et 1 456 725 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, propriété de la Ville désormais, et dont le litige avait été circonscrit à l'établissement de la valeur marchande de ces terrains, le tout sous réserve de la signature d'une transaction et quittance complète et finale conformément aux modalités approuvées par le Service des affaires juridiques;
- 2- d'autoriser le Service des finances et de l'évaluation foncière à émettre et à transmettre à M^e Annie Kirouac, du Service des affaires juridiques, Division du droit fiscal, évaluation et transactions financières, le chèque au montant de 632 443,16 \$ à l'ordre de Miller Thomson en fidéicommis ou de Rosemary Lafrenière, selon les instructions de M^e Kirouac, représentant le solde à payer sur la somme globale de 1 000 000 \$, compte tenu du paiement déjà effectué d'un montant de 367 556,84 \$;
- 3- d'autoriser l'établissement de la date de prise de possession des trois lots indiqués plus haut au 28 octobre 2022, strictement afin d'ajuster les taxes foncières à cette date;
- 4- d'autoriser le Service des affaires juridiques à signer tout document pour donner plein effet au règlement;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1260059001
80.01 (30.06)

À 20 h 46,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.07) à 80.01 (30.11) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0665

Approuver les projets de convention d'aide financière entre la Ville de Montréal et chacune des villes liées dans le cadre du volet 2 du programme Accélérer la transition climatique locale

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver les projets de convention d'aide financière entre la Ville et chacune des villes liées dans le cadre du volet 2 du programme Accélérer la transition climatique locale;
- 2- de s'engager à respecter toutes les conditions et modalités du programme qui sont applicables à l'agglomération ou aux projets de la programmation;

- 3- de s'engager à ce que l'agglomération et les villes constituant l'agglomération de Montréal payent tous les coûts non admissibles associés à leurs projets respectifs, y compris tout dépassement de coûts, la part des coûts admissibles qui ne sont pas subventionnés et qui leur incombent ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien d'infrastructures ou d'aménagements subventionnés;
- 4- de transmettre aux villes liées une copie certifiée de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

1269918003
80.01 (30.07)

CM26 0666

Transmettre au ministre des Affaires municipales et aux organismes partenaires l'intention de réviser le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de donner avis de l'intention d'entreprendre le processus de révision du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 2- de transmettre la présente résolution au ministre des Affaires municipales ainsi qu'à chacun des organismes partenaires.

Adopté à l'unanimité.

1267154001
80.01 (30.08)

CM26 0667

Approuver, à toutes fins que de droit, le retrait du domaine public d'une partie du lot 1 243 310 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie maximale de 270 mètres carrés, situé sur le boulevard Monk dans l'arrondissement du Sud-Ouest / Approuver le versement d'une partie de ce lot au domaine privé de la Ville

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver, à toutes fins que de droit, le retrait du domaine public d'une partie du lot 1 243 310 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie maximale de 270 mètres carrés, situé sur le boulevard Monk dans l'arrondissement du Sud-Ouest;

2 - d'approuver le versement d'une partie de ce lot au domaine privé de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1265548006
80.01 (30.09)

CM26 0668

Autoriser l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à effectuer des travaux pour l'installation d'un monte-matériaux de type B au Centre Ogilvy, situé au 7405, avenue Champagneur

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Josué Corvil

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à effectuer des travaux pour l'installation d'un monte-matériaux de type B au Centre Ogilvy, situé au 7405, avenue Champagneur.

Adopté à l'unanimité.

1260465001
80.01 (30.10)

CM26 0669

Approuver le programme d'activités 2026 des commissions permanentes du conseil d'agglomération

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le programme d'activités 2026 des commissions permanentes du conseil d'agglomération ci-après :

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports :

- Assemblée publique - Suivi de la mise en œuvre de la Politique de développement culturel 2025-2030
- Portrait des infrastructures sportives : impacts et adaptations face aux changements climatiques

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Assemblée publique - Soutien offert aux PME à Montréal
- Encadrement des locations résidentielles type Airbnb; explorer les pratiques au Canada et à l'international (Séance de travail)

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Assemblée publique - Entendre les besoins, défis et enjeux des communautés LGBTQ2+ pour la création du comité consultatif
- Assemblée publique - Impact de l'approche des Quartiers inclusifs et résilients (QIR) sur l'amélioration de l'offre et de l'accès aux infrastructures de sport et de loisir dans les quartiers vulnérables

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- État des lieux et planification des grands parcs montréalais (séance de travail)
- Consultation publique sur le Grand Parc de l'Est
- Bilan et mise à jour de la Stratégie d'agriculture urbaine 2021-2026 (séance de travail)

Commission sur l'examen des contrats

- En continu : Étude des contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions (CM23 0447 et CG23 0205)

Commission sur les finances et l'administration

- Discussion publique dans le cadre des travaux prébudgétaires 2027
- Étude publique du budget 2027 et PDI 2027-2036
- Rapport 2025 Vérificatrice générale (Séance de travail)

Commission sur l'inspecteur général

- En continu : Étude des rapports de l'inspecteur général

Commission sur le transport et les travaux publics

- Assemblée publique : Le laboratoire d'innovation et la zone sans cône dans Ville-Marie : vers de nouvelles pratiques urbaines
- La mobilité et ses enjeux : fluidité et sécurité à l'ère de l'intelligence artificielle
- État de la chaussée routière : innovations méthodologiques et avancées scientifiques à mettre en œuvre par la Ville

Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal

La Commission est active lorsqu'une modification est demandée au Schéma.

Commission de la sécurité publique

- Assemblée publique - Plan de lutte contre les discriminations et le racisme du Service de police de la Ville de Montréal
- Assemblée publique - Rapport annuel 2025 du Service de police de la Ville de Montréal
- Assemblée publique - Rapport des activités 2025 du Service de sécurité incendie de Montréal
- Assemblée publique - Schéma de couverture de risques en sécurité incendie du Service de sécurité incendie de Montréal
- Assemblée publique - Offre de service en sauvetage nautique et sur glace du Service de sécurité incendie de Montréal
- Assemblée publique - Direction en prévention du Service de sécurité incendie de Montréal
- Assemblée publique - STM ET SPVM – Sécurité dans les transports collectifs

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.

1269902005
80.01 (30.11)

CM26 0670

Adopter le mécanisme d'acceptation de don visant à encadrer la réception de contributions financières privées destinées à soutenir, sur le territoire de la Ville de Montréal, des initiatives en logement, en hébergement et en cohabitation sociale pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le mécanisme d'acceptation de don visant à encadrer la réception de contributions financières privées destinées à soutenir, sur le territoire de la Ville de Montréal, des initiatives en logement, en hébergement et en cohabitation sociale pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1268538004
80.01 (30.12)

À 21 h 05,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.01) et 80.01 (42.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0671

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ afin de financer des travaux de construction de conduites principales du réseau d'aqueduc dans le secteur Namur-De la Savane

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction de conduites principales du réseau d'aqueduc dans le secteur Namur-De la Savane ».

Adopté à l'unanimité.

1267352002
80.01 (42.01)

CM26 0672

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à l'acquisition d'immeubles par des entreprises d'économie sociale et à la construction et la rénovation de bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale (RCG 21-019)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à l'acquisition d'immeubles par des entreprises d'économie sociale et à la construction et la rénovation de bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale (RCG 21-019) ».

Adopté à l'unanimité.

1265629001
80.01 (42.02)

CM26 0673

Approuver le Règlement R-222 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 11 159 588 \$ pour financer le « Programme MR-73 et CT-Analyse besoin de remplacement MR-73 et projets infrastructures » / Approuver la modification du livre Programme des immobilisations 2026-2035

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Aref Salem

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le Règlement R-222 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 11 159 588 \$ pour financer le « Programme MR-73 et CT-Analyse besoin de remplacement MR-73 et projets infrastructures », le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01);
- 2- d'approuver la modification du livre Programme des immobilisations 2026-2035.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1260460002
80.01 (45.01)

CM26 0674

Approuver la nouvelle convention collective entre la Ville de Montréal et le Syndicat des Brigadier(ère)s scolaires (Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 930), couvrant la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la nouvelle convention collective entre la Ville de Montréal et le Syndicat des Brigadiers scolaires (Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 930), couvrant la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030.

Adopté à l'unanimité.

1260292001
80.01 (50.01)

À 21 h 18,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (51.01) et 80.01 (51.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0675

Renouveler les mandats de Julie Marineau, Roxanne Sayegh et Marylin Thomas à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, pour leur deuxième mandat respectif, d'une durée de trois ans

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Andréanne Moreau

Et résolu :

de renouveler les mandats de Julie Marineau, Roxanne Sayegh et Marylin Thomas à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, pour leur deuxième mandat respectif, d'une durée de trois ans.

Adopté à l'unanimité.

1268021003
80.01 (51.01)

CM26 0676

Nommer Alexandre Devaux-Guizani à titre de membre à la Commission sur le transport et les travaux publics et Mercedes Plante à titre de membre à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Soraya Martinez Ferrada

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer Alexandre Devaux-Guizani à titre de membre à la Commission sur le transport et les travaux publics et Mercedes Plante à titre de membre à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

Adopté à l'unanimité.

80.01 (51.02)

20 – Affaires contractuelles

À 21 h 19, la présidente du conseil appelle la rubrique « Affaires contractuelles ».

À 21 h 19,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0677

Autoriser une dépense additionnelle de 66 758,51 \$, taxes incluses, pour les services professionnels de réalisation des plans et devis et de l'assistance technique du projet de construction du pont Guy-Lafleur dans le cadre du contrat accordé au regroupement de firmes constitué de SNC Lavalin inc. et Provencher Roy + Associés Architectes inc. (CM19 1203), majorant ainsi le montant total du contrat à 4 118 154,43 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2026 par sa résolution CE26 0764;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 66 758,51 \$, taxes incluses, pour les services professionnels de réalisation des plans et devis et de l'assistance technique du projet de construction du pont Guy-Lafleur dans le cadre du contrat accordé au regroupement de firmes constitué de SNC Lavalin inc. et Provencher Roy + Associés Architectes inc. (CM19 1203);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1264139001

CM26 0678

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue d'Hydro-Québec, pour une période de 10 ans, à compter du 1^{er} janvier 2026, une partie du lot 1 154 856 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 366 mètres carrés, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à des fins de piste cyclable, pour un loyer total de 46 896 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2026 par sa résolution CE26 0768;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue d'Hydro-Québec, pour une période de 10 ans, à compter du 1^{er} janvier 2026, une partie du lot 1 154 856 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 366 mètres carrés, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à des fins de piste cyclable, pour un loyer total de 46 896 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1269653003

CM26 0679

Accorder un contrat à Distributions Maranda inc., pour la fourniture et l'installation de grues télescopiques avec bennes basculantes sur les châssis de camion fournis par la Ville - Dépense totale de 1 463 946,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21231 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 mai 2026 par sa résolution CE26 0789;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Luis Miranda

Et résolu :

- 1- d'accorder à Distributions Maranda inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de grues télescopiques avec bennes basculantes sur les châssis de camion fournis par la Ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 219 955,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21231;
- 2- d'autoriser une dépense de 243 991,13 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Distributions Maranda inc.;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1260431002

CM26 0680

Accorder un contrat à Solotech inc., pour la fourniture et l'installation d'équipements scénographiques afin de compléter les travaux d'aménagement de l'Espace du Cœur-Nomade situé au 3170, boulevard Henri-Bourassa Est, dans l'arrondissement de Montréal-Nord - Dépense totale de 1 078 699,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21351 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0814;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Solotech inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements scénographiques afin de compléter les travaux d'aménagement de l'Espace du Cœur-Nomade situé au 3170, boulevard Henri-Bourassa Est, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 027 332,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21351;
- 2 - d'autoriser une dépense de 51 366,63 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de Solotech inc.;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1266504003

CM26 0681

Accorder un contrat à Construction N.R.C. inc., pour les travaux d'aménagement de feux de circulation et d'axes de mobilité civils et électriques, à l'intersection des boulevards Alfred-Nobel et Hymus, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 1 092 852,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 516107 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0828;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Construction N.R.C. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'aménagement de feux de circulation et d'axes de mobilité civils et électriques, à l'intersection des boulevards Alfred-Nobel et Hymus, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 780 608,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 516107;
- 2 - d'autoriser une dépense de 156 121,79 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 156 121,79 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1268848007

À 21 h 21,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0682

Accorder un contrat à Les Innovations CR34TE inc., pour la fourniture, l'installation et la mise en œuvre technique des équipements pour l'événement Jardins de lumière au Jardin botanique - Dépense totale de 153 117,96 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21358 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0816;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

1 - d'accorder à Les Innovations CR34TE inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture, l'installation et la mise en œuvre technique des équipements pour l'événement Jardins de lumière au Jardin botanique, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 153 117,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21358;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1266010001

CM26 0683

Accorder deux contrats à Les Services EXP inc. et à IGF axiom inc., pour les services professionnels d'ingénierie pour la réalisation du programme annuel d'investigations des structures routières et connexes de la Ville (lots 1 et 2), pour une période de 48 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 2 247 522,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21276 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0838;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 48 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois, des contrats de services professionnels d'ingénierie pour la réalisation du programme annuel d'investigations des structures routières et connexes de la Ville (lots 1 et 2), aux prix de leurs soumissions, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21276 :

<u>Firmes</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Les Services EXP inc. (lot 1)	1 313 359,43 \$
IGF axiom inc. (lot 2)	934 163,25 \$

- 2- de procéder à une évaluation du rendement des firmes Les Services EXP inc. et IGF axiom inc.;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves à prolonger les contrats, pour un maximum de deux périodes additionnels de 12 mois chacune, et ce, uniquement si les enveloppes budgétaires n'ont pas été épuisées, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1267231025

CM26 0684

Accorder un contrat de gré à gré à ESII Canada inc., pour les services d'utilisation et d'entretien de la solution de gestion de files d'attente et de prise de rendez-vous en ligne, pour tous les points de service des bureaux Accès Montréal, des bureaux des permis et des points de services de la cour municipale, pour la période du 19 août 2026 au 18 août 2030 - Dépense totale de 440 703,52 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0810;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

 appuyé par Alexandre Teodoresco

Et résolu :

- 1 - d'accorder un contrat de gré à gré à ESII Canada inc., pour les services d'utilisation et d'entretien de la solution de gestion de files d'attente et de prise de rendez-vous en ligne, pour tous les points de service des bureaux Accès Montréal, des bureaux des permis et des points de services de la cour municipale, pour la période du 19 août 2026 au 18 août 2030, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 440 703,52 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 16 avril 2026;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction engagement numérique, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1267655002

CM26 0685

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Conseil national de recherche du Canada pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} août 2026, des locaux situés au 7140, rue Albert-Einstein, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, d'une superficie totale de 87,32 mètres carrés à des fins d'espaces de bureaux, pour un loyer total de 119 040 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0859;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Conseil national de recherche du Canada, pour une période de deux ans à compter du 1^{er} août 2026, des locaux situés au 7140, rue Albert-Einstein, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, d'une superficie totale de 87,32 mètres carrés, à des fins d'espaces de bureaux, pour un loyer total de 119 040 \$, excluant les taxes;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1268933004

CM26 0686

Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue à l'Université du Québec pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1^{er} juin 2026, une partie du lot 2 942 092 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sur l'avenue Henri-Julien, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, d'une superficie de 1 368 mètres carrés, à des fins de stationnement de véhicules, pour un loyer total de 407 663,69 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0860;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Université du Québec pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1^{er} juin 2026, une partie du lot 2 942 092 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sur l'avenue Henri-Julien, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, d'une superficie de 1 368 mètres carrés, à des fins de stationnement de véhicules, pour un loyer total de 407 663,69 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prolongation de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1265941011

À 21 h 23,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0687

Approuver le projet d'addenda à l'entente intervenue entre la Ville et l'Agence de mobilité durable, afin de modifier les modalités de versement des frais de gestion et le calendrier des virements annuels

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0851;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

d'approuver le projet d'addenda à l'entente intervenue entre la Ville et l'Agence de mobilité durable, afin de modifier les modalités de versement des frais de gestion et le calendrier des virements annuels.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1265548007

CM26 0688

Approuver le projet d'entente avec la ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, concernant l'autorisation à la Ville de réinvestir le montant de la subvention versée dans le cadre de l'entente signée le 21 mars 2018, mais non engagé, pour les travaux de réhabilitation de terrains contaminés situés sur son territoire (CM18 0525)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0852;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Chantal Gagnon

Et résolu :

d'approuver le projet d'entente avec la ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, concernant l'autorisation à la Ville de Montréal de réinvestir le montant de la subvention versée dans le cadre de l'entente signée le 21 mars 2018, mais non engagé, pour les travaux de réhabilitation de terrains contaminés situés sur son territoire (CM18 0525).

Adopté à l'unanimité.

20.12 1268383003

CM26 0689

Conclure une entente-cadre avec CGI Environnement inc., pour les travaux de réparation de conduites d'égouts de la Ville, d'une durée de deux ans - Dépense totale de 695 074,07 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DRE-P2625-C (1 soum. conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0832;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de deux ans, par laquelle CGI Environnement inc., seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les travaux de réparation de conduites d'égouts, pour une somme maximale de 622 344,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P2625-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 18 182,51 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 54 547,54 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1268023002

CM26 0690

Conclure une entente-cadre avec la firme Plasti-Bac inc., pour la fourniture et la distribution d'outils de collecte des ordures ménagères pour 2026 et 2027 - Montant estimé des ententes : 2 458 268,3 \$, taxes incluses - Appel d'offres publics 26-21362 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0818;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, par laquelle, Plasti-Bac inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des outils de collecte des ordures ménagères, pour 2026 et 2027, soit pour une somme maximale de 2 341 207,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21362;
- 2 - d'autoriser une dépense de 117 060,40 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de Plasti-Bac inc.;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1269403002

CM26 0691

Conclure une entente-cadre avec la firme Orange Traffic inc. pour la fourniture d'unités de contrôleurs et de cabinets de feux de circulation (lot 1), d'une durée de 24 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 2 242 011,12 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21121 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0823;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois, par laquelle Orange Traffic inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des cabinets de feux de circulation de type ATCC, pour une somme maximale de 2 242 011,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21121;
- 2 - de procéder à une évaluation du rendement de Orange Traffic inc.;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction des projets d'aménagement urbain, des services corporatifs ou des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1268848006

À 21 h 24,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0692

Autoriser la cession de quatre contrats de services professionnels intervenus avec Affleck de la Riva s.e.n.c., en faveur de Studio Affleck de la Riva inc., afin d'assurer la continuité des services, selon les mêmes conditions des différents contrats / Approuver le projet de convention de cession de contrats à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0843;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

- 1- d'autoriser la cession de quatre contrats de services professionnels intervenus avec Affleck de la Riva s.e.n.c., en faveur de Studio Affleck de la Riva inc., afin d'assurer la continuité des services, selon les mêmes conditions des différents contrats;

2- d'approuver le projet de convention de cession de contrats à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1265583003

CM26 0693

Exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois / Autoriser une dépense additionnelle de 141 618,36 \$, taxes incluses, pour les services de gestion et de contrôle parasitaire dans les collections vivantes des musées d'Espace pour la vie, dans le cadre du contrat accordé à Boisvert Gestion Parasitaire inc. (CE23 1720), majorant ainsi le montant total du contrat à 566 473,40 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2026 par sa résolution CE26 0908;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 128 743,96 \$, taxes incluses, pour les services de gestion et de contrôle parasitaire dans les collections vivantes des musées d'Espace pour la vie, dans le cadre du contrat accordé à Boisvert Gestion Parasitaire inc. (CE23 1720);
- 3- d'autoriser une dépense de 12 874,40 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1267947001

CM26 0694

Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, à des fins de rues, de cinq parcelles de terrain situées sur la rue Jean-Talon Est, aux intersections des boulevards Lacordaire et Langelier, dans l'arrondissement de Saint-Léonard / Autoriser une dépense de 1 520 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, pour ces acquisitions

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2026 par sa résolution CE26 0923;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

- 1- de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, à des fins de rues, de cinq parcelles de terrain situées sur la rue Jean-Talon Est, aux intersections des boulevards Lacordaire et Langelier, dans l'arrondissement de Saint-Léonard;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 520 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, pour ces acquisitions;

- 4- d'autoriser l'arpenteuse-géomètre en cheffe de la Ville et cheffe de Division géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1254333007

CM26 0695

Prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Construction Transit 2e G ltée, pour les travaux de réfection de la toiture et remplacement de la génératrice du Musée Pointe-à-Callière, situé au 350, place Royale, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 6 314 616 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15982 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2026 par sa résolution CE26 0918;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Construction Transit 2e G ltée, le contrat pour les travaux de réfection de la toiture et remplacement de la génératrice du Musée Pointe-à-Callières, situé au 350, place Royale, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 4 820 317,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15982;
- 3- d'autoriser une dépense de 964 063,51 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 530 234,93 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Construction Transit 2e G ltée;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1269395001

CM26 0696

Prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Construction Viatek inc., pour les travaux de voirie dans les arrondissements de Ville-Marie, d'Outremont, de Lachine, de LaSalle et de Verdun - Dépense totale de 5 548 240,44 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 527001 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2026 par sa résolution CE26 0919;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Construction Viatek inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de voirie dans les arrondissements de Ville-Marie, d'Outremont, de Lachine, de LaSalle et de Verdun, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 4 888 317,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 527001;
- 3- d'autoriser une dépense de 488 831,76 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 171 091,11 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Construction Viatek inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1267231030

À 21 h 28,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Marie Plourde

de poursuivre les travaux jusqu'à 22 h.

La proposition est agréée.

À 21 h 28,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.24 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0697

Approuver la modification de bail par lequel la Ville loue à l'Agence de mobilité durable, pour un terme de huit mois, rétroactivement au 1^{er} mai 2026, un espace de bureaux situé au 1500, rue des Carrières, ainsi qu'une partie du terrain portant le numéro de lot 2 537 833 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, d'une superficie locative de 785,62 mètres carrés et 46 cases de stationnement, pour un loyer total de 122 330 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2026 par sa résolution CE26 0925;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

- 1- d'approuver la convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Agence de mobilité durable, pour un terme de huit mois, rétroactivement au 1^{er} mai 2026, un espace de bureaux situé au 1500, rue des Carrières, ainsi qu'une partie du terrain portant le numéro de lot 2 537 833 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, d'une superficie locative de 785,62 mètres carrés et 46 cases de stationnement dans le cadre des fonctions des agents de stationnement, moyennant un loyer total de 122 330 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation du bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1260515006

CM26 0698

Approuver la modification de bail par lequel la Ville loue à Laboratoire sur l'agriculture urbaine, pour une période d'un an, à compter du 1^{er} novembre 2026, deux parties du terrain portant le numéro de lot 6 712 042 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situées au sud de la rue Louvain Ouest et à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, d'une superficie locative totale de 3 316 mètres carrés, à des fins de plantation de tournesols et d'installation d'une serre, et ce, à titre gratuit. Le montant de la subvention immobilière est de 247 009 \$ pour la durée du bail

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2026 par sa résolution CE26 0926;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

d'approuver la convention de modification de bail par lequel la Ville loue à Laboratoire sur l'agriculture urbaine, pour une période d'un an, à compter du 1^{er} novembre 2026, deux parties du terrain portant le numéro de lot 6 712 042 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situées au sud de la rue Louvain Ouest et à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, d'une superficie locative totale de 3 316 mètres carrés, à des fins de plantation de tournesols et d'installation d'une serre, et ce, à titre gratuit. Le montant de la subvention immobilière est de 247 009 \$ pour la durée du bail.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1260515005

CM26 0699

Accorder un contrat à L'Archevêque et Rivest Itée, pour les travaux de construction de nouvelles serres à la pépinière municipale, située à L'Assomption, dans la région de Lanaudière - Dépense totale de 1 313 760 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-6028 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2026 par sa résolution CE26 0919;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

- 1- d'accorder à L'Archevêque et Rivest ltée, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour les travaux de construction de nouvelles serres à la pépinière municipale, située à L'Assomption, dans la région de Lanaudière, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 173 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-6028;
- 2- d'autoriser une dépense de 140 760 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de L'Archevêque et Rivest ltée;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1260329001

CM26 0700

Accorder un contrat à L.M.L. Paysagistes et frères inc., pour le remplacement du revêtement en gazon synthétique du terrain de soccer intérieur du Stade de soccer de Montréal, situé au 9235, avenue Papineau, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 1 175 929,52 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-6037 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2026 par sa résolution CE26 0923;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Christine Black

Et résolu :

- 1- d'accorder à L.M.L. Paysagistes et frères inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour le remplacement du revêtement en gazon synthétique du terrain de soccer intérieur du Stade de soccer de Montréal, situé au 9235, avenue Papineau, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 022 547,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-6037;
- 2- d'autoriser une dépense de 102 254,74 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 51 127,37 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de L.M.L. Paysagistes et frères inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1268264002

30 – Administration et finances

À 21 h 30, la présidente du conseil appelle la rubrique « Administration et finances ».

À 21 h 30,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0701

Approuver la prolongation des heures d'ouverture des commerces lors de la promotion commerciale de l'Avenue Duluth, jusqu'à 23 h, du 1^{er} au 5 juillet 2026

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2026 par sa résolution CE26 0785;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Chantal Gagnon

Et résolu :

d'approuver la prolongation des heures d'ouverture des commerces lors de la promotion commerciale de l'avenue Duluth, jusqu'à 23 h, du 1^{er} au 5 juillet 2026.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1267896004

CM26 0702

Majorer le budget de fonctionnement 2026 du service de l'urbanisme et de la mobilité, par l'entremise du passif environnemental au titre des sols contaminés, d'un budget additionnel de 388 954,57 \$, au net, afin de financer une étude de caractérisation environnementale et géotechnique prévue dans le cadre de la préparation des plans et devis du projet Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles - Bonaventure

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2026 par sa résolution CE26 0777;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

- 1 - de majorer le budget de fonctionnement 2026 du Service de l'urbanisme et de la mobilité, par l'entremise du Passif environnemental au titre des sols contaminés, d'un budget additionnel de 388 954,57 \$, au net, afin de financer une étude de caractérisation environnementale et géotechnique prévue dans le cadre de la préparation des plans et devis du projet Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles - Bonaventure;
- 2 - d'imputer cette majoration budgétaire conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1260405003

CM26 0703

Majorer la dotation du budget de fonctionnement de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, par l'entremise du passif environnemental au titre des sols contaminés, d'un budget additionnel d'un montant de 97 380,89 \$, net de ristournes, pour les services professionnels reliés à l'élaboration des plans et devis des mesures de mitigation des gaz requises dans le cadre du projet de réaménagement et mises aux normes du centre Père-Marquette

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2026 par sa résolution CE26 0780;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

- 1 - de majorer la dotation du budget de fonctionnement de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, par l'entremise du passif environnemental au titre des sols contaminés, d'un budget additionnel d'un montant de 97 380,89 \$, net de ristournes, pour les services professionnels reliés à l'élaboration des plans et devis des mesures de mitigation des gaz requises dans le cadre du projet de réaménagement et mises aux normes du centre Père-Marquette;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1266417004

CM26 0704

Retirer du domaine public rue le lot 1 184 897 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour le verser dans le domaine public comme parc local, dans le cadre du projet d'aménagement du parc Campbell Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 mai 2026 par sa résolution CE26 0803;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

de retirer du domaine public rue le lot 1 184 897 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour le verser dans le domaine public comme parc local, dans le cadre du projet d'aménagement du parc Campbell Ouest.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1267683003

CM26 0705

Accepter la délégation du conseil d'agglomération, en vertu de l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001) / Accepter, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de services de l'arrondissement de Saint-Laurent de prendre en charge la conception, la coordination, la gestion et la réalisation des travaux relatifs au projet de restauration et de création de milieux humides et hydriques dans le boisé du parc Marcel-Laurin de l'arrondissement de Saint-Laurent

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0878;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

- 1 - d'accepter la délégation du conseil d'agglomération, en vertu de l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001);
- 2 - d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Saint-Laurent de prendre en charge la conception, la coordination, la gestion et la réalisation des travaux relatifs au projet de restauration et de création de milieux humides et hydriques dans le boisé du parc Marcel-Laurin de l'arrondissement de Saint-Laurent, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.05 1268164001

À 21 h 32,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.06 à 30.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0706

Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la conception et la réalisation de plusieurs travaux de maintien et de développement au Quartier des spectacles, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0882;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Andréanne Moreau

Et résolu :

d'accepter, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de service de l'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la conception et la réalisation de plusieurs travaux de maintien et de développement au Quartier des spectacles.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1268781001

CM26 0707

Autoriser la réaffectation du solde de 5 000 000 \$ du Fonds de réserve pour projets innovants, constitué en vertu de l'entente entre l'Agence de mobilité durable et la Ville, pour la période 2020-2024 (CM19 1364), afin de l'intégrer dans le Fonds de réserve pour fonctionnement prévu dans l'entente actuelle entre les deux parties (CM25 1008) / Permettre l'utilisation du solde à compter de l'entrée en vigueur de cette nouvelle entente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0879;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

- 1 - d'autoriser la réaffectation du solde de 5 000 000 \$ du Fonds de réserve pour projets innovants, constitué en vertu de l'entente ente l'Agence de mobilité durable et la Ville, pour la période 2020-2024 (CM19 1364), afin de l'intégrer dans le Fonds de réserve pour fonctionnement prévu dans l'entente actuelle entre les deux parties (CM25 1008);
- 2 - de permettre l'utilisation du solde rétroactivement, soit à compter de la date d'entrée en vigueur de cette nouvelle entente.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1265548002

CM26 0708

Adopter une résolution pour la régularisation du statut de voie réservée sur l'axe Côte-Vertu-Sauvé dans l'arrondissement de Saint-Laurent et pour la modification de fonction apportée à la voie réservée sur le boulevard Maurice-Duplessis dans l'arrondissement de Montréal-Nord

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0894;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

Vu l'article 295 du *Code de la sécurité routière* (RLRQ, c. C-24.2);

Vu l'article 2 du Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055);

Malgré toute disposition ou résolution contraire, les voies de circulation suivantes sont réservées à l'usage exclusif des autobus et de certaines autres catégories de véhicules selon les modalités indiquées au tableau suivant :

Arrondissement	Nom de l'axe	De	À	Longueur (km)	Type d'intervention	Plage horaire
Saint-Laurent	Côte-Vertu/Sauvé	Décarie	A-15	2,3	Déjà existante (Régularisation du statut de voie réservée)	24 h (7 jours sur 7)
Montréal-Nord	Maurice-Duplessis	Langelier	Limite est de l'arrondissement	0,5	Déjà existante (Travaux en cours/Modification de fonction) Retrait de l'autorisation du vélo (bus et taxi conservés) Ajout de piste cyclable protégée	Aucune modification (Du lundi au vendredi, 6 h 30 - 9 h en direction ouest et 15 h 30 – 18 h en direction est)

Adopté à l'unanimité.

30.08 1264368003

CM26 0709

Demander à Hydro-Québec de procéder à la conception des travaux d'enfouissement des réseaux câblés aériens longeant la rue Jean-Talon Est, entre la 24^e Avenue et la rue Buies, dans l'arrondissement de Saint-Léonard

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0880;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

- 1 - de mandater la Direction des grands projets de transport en partenariat pour déposer une demande à Hydro-Québec pour l'enfouissement des réseaux câblés aériens longeant la rue Jean-Talon Est, entre la 24^e Avenue et le rue de Buies, dans l'arrondissement de Saint-Léonard;
- 2 - de demander à Hydro-Québec de procéder à la conception des travaux d'enfouissement, à savoir l'ingénierie électrique et l'expression des besoins en ouvrages de génie civil;
- 3 - de mandater la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) pour agir en tant qu'intégratrice technique et gestionnaire des travaux civils relatifs à l'enfouissement des lignes de distribution aériennes, et de s'engager à lui rembourser les coûts des travaux civils majorés des frais d'administration ainsi que des autres activités nécessaires à l'enfouissement réalisées par la CSEM;
- 4 - d'autoriser le directeur des grands projets de transport en partenariat à signer tous les documents et ententes relatifs à l'enfouissement, pour et au nom de la Ville;
- 5 - de confirmer l'engagement de la Ville à rembourser les coûts engagés par Hydro-Québec, évalués à 330 000 \$, avant taxes, si la Ville décidait de reporter ou d'abandonner la demande d'enfouissement.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1261019001

CM26 0710

Autoriser des virements totalisant 337 000 \$ à deux arrondissements / Approuver les projets de ces arrondissements dans le cadre du Programme de soutien aux arrondissements pour la revitalisation des secteurs commerciaux situés hors des territoires des Sociétés de développement commercial

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2026 par sa résolution CE26 0952;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Chantal Gagnon

Et résolu :

1 - d'autoriser des virements totalisant 337 000 \$ à deux arrondissements;

Arrondissements	Montant de la subvention octroyée
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	173 000 \$
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	164 000 \$

2 - d'approuver les projets soumis par ces arrondissements dans le cadre du Programme de soutien aux arrondissements pour la revitalisation des secteurs commerciaux situés hors des territoires des Sociétés de développement commercial.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1269861004

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, informe les membres du conseil à l'effet que la séquence de l'ordre du jour sera modifiée afin d'étudier le point 30.11 à la suite du point 51.06.

À 21 h 35,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.12 à 30.16 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0711

Accepter l'offre de services de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de réfection de chaussée sur le réseau artériel administratif de la Ville, en vue de la tenue des championnats du Monde Route UCI 2026

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2026 par sa résolution CE26 0946;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de réfection de chaussée sur le réseau artériel administratif de la Ville, en vue de la tenue des championnats du Monde Route UCI 2026.

Adopté à l'unanimité.

30.12 1267231037

CM26 0712

Majorer la dotation du Service de l'urbanisme et de la mobilité, par l'entremise du passif environnemental des sols contaminés, d'un montant net de ristournes de 72 777,50 \$ ainsi que la dotation du Service de l'Espace pour la vie, des grands parcs et du Mont-Royal, d'un montant net de ristournes de 28 302,36 \$, afin de retenir les services professionnels requis pour la préparation et le suivi d'une demande d'autorisation ministérielle et la préparation des plans et devis en lien avec les travaux d'assainissement réalisés dans le cadre de la création d'un habitat aquatique compensatoire au parc Arthur-Therrien, dans l'arrondissement de Verdun

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2026 par sa résolution CE26 0887;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle
appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

- 1 - de majorer la dotation du Service de l'urbanisme et de la mobilité, par l'entremise du passif environnemental des sols contaminés, d'un montant net de ristournes de 72 777,50 \$, ainsi que la dotation du Service de l'Espace pour la vie, des grands parcs et du Mont-Royal d'un montant net de ristournes de 28 302,36 \$, afin de retenir les services professionnels requis pour la préparation et le suivi d'une demande d'autorisation ministérielle et la préparation des plans et devis en lien avec les travaux d'assainissement réalisés dans le cadre de la création d'un habitat aquatique compensatoire au parc Arthur-Therrien, dans l'arrondissement de Verdun;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.13 1265496001

CM26 0713

Reporter les budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2025 - volet conseil municipal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2026 par sa résolution CE26 0962;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle
appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter un budget supplémentaire de 349 367 000 \$ au PDI 2026-2035, provenant du report des surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables au 31 décembre 2025, et ce, pour l'ensemble des arrondissements selon le document présenté en pièce jointe dans le dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.14 1265929001

CM26 0714

Fermer et retirer du domaine public la partie du lot 2 652 264 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, visée par les présentes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2026 par sa résolution CE26 0937;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Aref Salem

Et résolu :

de fermer et retirer du domaine public une partie du lot 2 652 264 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 202,8 mètres carrés.

Adopté à l'unanimité.

30.15 1269915002

CM26 0715

Entériner toute décision prise par le conseil d'arrondissement de Verdun depuis l'identification de la Maison Nivard-De Saint-Dizier à l'annexe D de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), relevant de la compétence du conseil municipal, soit le 6 juin 2024 / Accepter l'offre à venir de ce conseil d'arrondissement de prendre en charge la Maison Nivard-De Saint-Dizier, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2026 par sa résolution CE26 0954;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Andréanne Moreau

Et résolu :

- 1- d'entériner toute décision prise par le conseil d'arrondissement de Verdun depuis l'identification de la Maison Nivard-De Saint-Dizier à l'annexe D de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), relevant de la compétence du conseil municipal, soit le 6 juin 2024;
- 2- d'accepter l'offre à venir du conseil d'arrondissement de Verdun de prendre en charge la Maison Nivard-De Saint-Dizier, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.16 1267840003

À 21 h 41,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.17 à 30.19 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0716

Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2025, la détermination des surplus de gestion des arrondissements et adopter l'affectation de surplus 2025 à des dossiers spécifiques

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2026 par sa résolution CE26 0963;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1- d'adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion, dégagés de l'exercice financier de 2025 de la Ville de Montréal;
- 2- d'approuver la méthode de calcul permettant d'établir les résultats financiers de 2025 des arrondissements, dans le but d'établir leur surplus de gestion;
- 3- d'adopter l'affectation du surplus d'un montant de 56 263,2 \$ (en milliers de dollars) aux arrondissements et d'en autoriser les transferts;
- 4- de réserver du surplus libre du conseil municipal un montant de 1 506,9 \$ (en milliers de dollars) correspondant au déficit de 2025 des arrondissements dans l'attente que ces déficits soient récupérés;
- 5- de récupérer, à partir du fonds de stabilisation des taux de redevances de la Commission des services électriques, un montant de 9 890,3 \$ (en milliers de dollars);
- 6- d'adopter l'affectation du surplus pour les autres demandes d'affectation pour un montant total de 171 957,1 \$ (en milliers de dollars), conformément aux informations inscrites dans le dossier décisionnel;
- 7- d'autoriser le transfert des soldes inutilisés de surplus affectés d'un montant de 343,5 \$ (en milliers de dollars) vers les surplus non affectés, conformément aux informations inscrites dans le dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.17 1263074001

CM26 0717

Approuver le programme d'activités 2026 des commissions permanentes du conseil municipal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2026 par sa résolution CE26 0961;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver le programme d'activités 2026 des commissions permanentes du conseil municipal ci-après :

Commission de la présidence du conseil

- Révision du Code d'éthique des élus (séance de travail)
- Bilan des élections municipales 2025 (séance de travail)
- L'utilisation des mécanismes d'intelligence artificielle pour les partis politiques municipaux (séance de travail)

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Assemblée publique - Suivi de la mise en œuvre de la Politique de développement culturel 2025-2030
- Exploration de nouveaux modèles de bibliothèques et les tiers lieux, notamment culturel
- Portrait des infrastructures sportives : impacts et adaptations face aux changements climatiques

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Assemblée publique - Soutien offert aux PME à Montréal
- Délais d'obtention des permis en habitation (Séance de travail)
- Encadrement des locations résidentielles type Airbnb; explorer les pratiques au Canada et à l'international (Séance de travail)

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Assemblée publique - Entendre les besoins, défis et enjeux des communautés LGBTQ2+ pour la création du comité consultatif
- Assemblée publique - Impact de l'approche des Quartiers inclusifs et résilients (QIR) sur l'amélioration de l'offre et de l'accès aux infrastructures de sport et de loisir dans les quartiers vulnérables
- Plan d'action municipal en accessibilité universelle : Reddition de comptes (séance de travail)
- Reddition de compte sur le racisme et discrimination systémique (séance de travail)

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- État des lieux et planification des grands parcs montréalais (séance de travail)
- Consultation publique sur le Grand Parc de l'Est
- Bilan et mise à jour de la Stratégie d'agriculture urbaine 2021-2026 (séance de travail)

Commission sur l'examen des contrats

- En continu : Étude des contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions (CM23 0447 et CG23 0205)

Commission sur les finances et l'administration

- Discussion publique dans le cadre des travaux prébudgétaires 2027
- Étude publique du budget 2027 et PDI 2027-2036
- Rapport 2025 Vérificatrice générale (Séance de travail)

Commission sur l'inspecteur général

- En continu : Étude des rapports de l'inspecteur général

Commission sur le transport et les travaux publics

- Assemblée publique : Le laboratoire d'innovation et la zone sans cône dans Ville-Marie : vers de nouvelles pratiques urbaines
- La mobilité et ses enjeux : fluidité et sécurité à l'ère de l'intelligence artificielle
- État de la chaussée routière : innovations méthodologiques et avancées scientifiques à mettre en œuvre par la Ville

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0718

Autoriser une affectation nette d'un montant de 6 531 000 \$ à l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales pour l'exercice 2025, ainsi qu'un montant de 21 617 000 \$ pour les exercices antérieurs, en provenance du compte de dépenses constatées à taxer ou à pourvoir, afin de financer l'effet découlant de l'application de la nouvelle norme comptable SP 3160 - Partenariats public-privé

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2026 par sa résolution CE26 0974;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'autoriser une affectation nette d'un montant de 6 531 000 \$ à l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales pour l'exercice 2025, ainsi qu'un montant de 21 617 000 \$ pour les exercices antérieurs, en provenance du compte de dépenses constatées à taxer ou à pourvoir, afin de financer l'effet découlant de l'application de la nouvelle norme comptable SP 3160 – Partenariats public-privé.

Adopté à l'unanimité.

30.19 1266254001

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

À 21 h 42, la présidente du conseil appelle la rubrique « Avis de motion et dépôt de projet de règlement ».

CM26 0719

Avis de motion et dépôt - Règlement sur la fermeture d'une partie de la ruelle située au sud-ouest de la 89^e Avenue, entre la rue Eugène-Couvrette et le boulevard Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Julien Hénault-Ratelle de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une partie de la ruelle située au sud-ouest de la 89^e Avenue, entre la rue Eugène-Couvrette et le boulevard Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1244386001

CM26 0720

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 177 837 000 \$ pour le financement de travaux de construction, réfection et d'amélioration des équipements sportifs et aquatiques

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Julien Hénault-Ratelle de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 177 837 000 \$ pour le financement de travaux de construction, réfection et d'amélioration des équipements sportifs et aquatiques », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1260522001

CM26 0721

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Julien Hénault-Ratelle de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1268798007

42 – Adoption de règlements

À 21 h 43, la présidente du conseil appelle la rubrique « Adoption de règlements ».

À 21 h 43,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 et 42.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0722

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le programme d'appui à la rénovation de petits bâtiments résidentiels (21-006)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme d'appui à la rénovation de petits bâtiments résidentiels (21-006) » à l'assemblée du conseil municipal du 20 avril 2026 par sa résolution CM26 0573;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme d'appui à la rénovation de petits bâtiments résidentiels (21-006) » à l'assemblée du conseil municipal du 20 avril 2026 par sa résolution CM26 0573;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mai 2026 par sa résolution CE26 0745;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme d'appui à la rénovation de petits bâtiments résidentiels (21-006) ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1265515001

Règlement 21-006-2

CM26 0723

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 29 000 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans le cadre du projet urbain Quartier Namur-Hippodrome

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 29 000 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans le cadre du projet urbain Quartier Namur-Hippodrome » à l'assemblée du conseil municipal du 11 mai 2026 par sa résolution CM26 0574;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 29 000 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans le cadre du projet urbain Quartier Namur-Hippodrome » à l'assemblée du conseil municipal du 11 mai 2026 par sa résolution CM26 0574;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant l'assemblée;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mai 2026 par sa résolution CE26 0747;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 29 000 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans le cadre du projet urbain Quartier Namur-Hippodrome », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1267352001

Règlement 26-020

15 – Déclaration / Proclamation

À 21 h 44, la présidente du conseil rappelle la rubrique « Déclaration / Proclamation ».

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, appelle le point 15.01 comme prévu en début de séance.

CM26 0724

Déclaration officielle concernant l'interprétation et l'application de la *Loi favorisant le vivre-ensemble et encadrant les accommodements pour un motif religieux*

Attendu que la *Loi favorisant le vivre-ensemble et encadrant les accommodements pour un motif religieux*, adoptée par l'Assemblée nationale en avril 2026, encadre l'autorisation d'événements à caractère religieux et prévoit, notamment à l'article 2, qu'aucune voie publique ni aucun parc public ne peut être utilisé à des fins de pratique religieuse collective, sauf si une municipalité autorise, exceptionnellement et au cas par cas, un tel usage sur son domaine public;

Attendu que l'article 3 de la loi précise qu'une municipalité peut octroyer une autorisation que si l'usage « ne compromet pas la sécurité des personnes, est de courte durée, est accessible à tous et n'entrave pas indûment l'accès au domaine public »;

Attendu que Montréal constitue un milieu urbain pluriel, marqué par une diversité culturelle qui façonne son identité et contribue à sa vitalité sociale;

Attendu que les arrondissements de Montréal disposent d'une connaissance approfondie de leurs communautés locales et sont les instances les mieux placées pour évaluer les demandes d'événements en fonction des réalités propres à leur territoire;

Attendu que le caractère unique de Montréal repose sur un modèle de vivre-ensemble fondé sur le respect, l'inclusion, la collaboration et la reconnaissance des différentes expressions culturelles et religieuses;

Attendu que plusieurs événements à caractère religieux présentent une dimension historique, patrimoniale, culturelle ou communautaire;

Attendu que le conseil municipal souhaite assurer une application de la *Loi favorisant le vivre-ensemble et encadrant les accommodements pour un motif religieux* conforme à ses valeurs fondamentales, à son engagement envers la cohésion sociale et à la protection du vivre-ensemble;

Il est proposé par Soraya Martinez Ferrada

appuyé par Nancy Blanchet
Luis Miranda
Ericka Alneus
Mauro Barone

Et résolu :

- 1 - que le conseil municipal interprétera la *Loi favorisant le vivre-ensemble et encadrant les accommodements pour un motif religieux* de manière à refléter la culture, la diversité et le caractère distinctif de Montréal, dans le respect des critères prévus aux articles 2 et 3 de ladite loi;
- 2 - que les arrondissements soient désignés comme autorités compétentes pour analyser et autoriser les événements à caractère religieux sur leur territoire, en raison de leur proximité avec les communautés et de leur capacité à évaluer les enjeux locaux;
- 3 - que la diversité montréalaise soit reconnue comme un principe directeur dans l'analyse des demandes et considérée comme un élément essentiel du tissu social montréalais;
- 4 - que le conseil municipal réaffirme son engagement envers une Montréal inclusive, pluraliste et respectueuse des droits et libertés de toutes les personnes, et s'engage à appliquer la *Loi favorisant le vivre-ensemble et encadrant les accommodements pour un motif religieux* dans un esprit de respect, d'équité et de solidarité envers les citoyennes et citoyens;
- 5 - que le conseil municipal réaffirme son engagement à demeurer ferme et uni dans la défense du vivre-ensemble et à veiller à ce que toutes les communautés puissent évoluer dans un climat de paix, de sécurité et de dignité;
- 6 - que le conseil municipal réitère sa responsabilité collective d'assurer que chaque personne, indépendamment de son origine ou de ses croyances, puisse se sentir en sécurité et respectée;

7 - que Montréal appartient à tous ses résidents et toutes ses résidentes.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole à la mairesse de Montréal, Soraya Martinez Ferrada, pour la présentation de la Déclaration.

La mairesse de Montréal rappelle d'abord que l'adoption récente de la *Loi favorisant le vivre-ensemble et encadrant les accommodements pour un motif religieux* impose aux municipalités un nouveau cadre d'application, notamment en ce qui concerne les pratiques religieuses collectives dans l'espace public. Puis elle précise que la Ville de Montréal entend appliquer cette loi de manière rigoureuse, tout en tenant compte des réalités locales et en privilégiant une interprétation empreinte de sensibilité, d'intelligence et d'humanité.

Par ailleurs, elle met en évidence le caractère pluriel et diversifié de la métropole, en insistant sur le fait que cette diversité constitue une richesse à valoriser plutôt qu'un enjeu à contenir. Elle souligne également le rôle central des arrondissements dans l'analyse et l'autorisation des événements, en raison de leur proximité avec les communautés et leur connaissance du terrain.

Enfin, Mme Martinez Ferrada réaffirme l'importance du vivre-ensemble comme valeur fondamentale et invite les membres à adopter la déclaration afin de garantir une application inclusive et harmonieuse de la loi, tout en veillant à préserver un climat de paix, de sécurité et de dignité pour l'ensemble des communautés.

La présidente du conseil cède la parole à la cheffe de l'Opposition officielle, Ericka Alneus.

D'entrée de jeu, Mme Alneus indique qu'elle joint sa voix à celle de la mairesse de Montréal, tout en rappelant que la Ville doit assurer une application nuancée de la loi afin de garantir à chaque personne la liberté de vivre sa foi ou son absence de foi, dans la dignité et le respect. Par ailleurs, elle soutient notamment que la diversité montréalaise constitue une richesse à préserver, en cohérence avec les valeurs de concorde et de vivre-ensemble. En terminant, elle souhaite une application de la loi respectueuse de l'unicité montréalaise.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, remercie la mairesse de Montréal et la cheffe de l'Opposition officielle pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

15.01

42 – Adoption de règlements

À 21 h 51, la présidente du conseil rappelle la rubrique « Adoption de règlements ».

CM26 0725

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) » à l'assemblée du conseil municipal du 20 avril 2026 par sa résolution CM26 0575;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) » à l'assemblée du conseil municipal du 20 avril 2026 par sa résolution CM26 0575;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mai 2026 par sa résolution CE26 0749;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle
appuyé par Soraya Martinez Ferrada

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1268283001

Règlement 02-002-48

46 – Toponymie et voies publiques

À 21 h 51, la présidente du conseil appelle la rubrique « Toponymie et voies publiques ».

CM26 0726

Renommer « bibliothèque Kim-Yaroshevskaya » la bibliothèque de L'Île-des-Sœurs située au 260, rue Elgar, dans l'arrondissement de Verdun

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2026 par sa résolution CE26 0899;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle
appuyé par Andréanne Moreau

Et résolu :

de renommer « bibliothèque Kim-Yaroshevskaya » la bibliothèque de L'Île-des-Sœurs située au 260, rue Elgar, dans l'arrondissement de Verdun.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1264521004

51 – Nomination / Désignation

À 21 h 54, la présidente du conseil appelle la rubrique « Nomination / Désignation ».

À 21 h 54,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle
appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 51.01 à 51.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0727

Désignation d'Effie Giannou à titre de mairesse suppléante pour un mandat de six mois

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Soraya Martinez Ferrada

Et résolu :

de désigner Effie Giannou à titre de mairesse suppléante pour un mandat de six mois se terminant le 31 décembre 2026.

Adopté à l'unanimité.

51.01

CM26 0728

Renouveler le mandat de Nicolas Demers-Stoddart à titre de membre du Comité Jacques-Viger, pour un second mandat de trois ans, à compter du 2 août 2026

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2026 par sa résolution CE26 0949;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Andréanne Moreau

Et résolu :

de renouveler le mandat de Nicolas Demers-Stoddart à titre de membre du Comité Jacques-Viger, pour un second mandat de trois ans, à compter du 2 août 2026.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1269672003

CM26 0729

Nommer Andréanne Moreau à titre de membre observateur au conseil d'administration de Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, pour un mandat renouvelable de deux ans

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2026 par sa résolution CE26 0950;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

- 1 - de nommer Andréanne Moreau à titre de membre observateur au conseil d'administration de Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, pour un mandat renouvelable de deux ans, en remplacement d'Anne-Marie Sigouin;
- 2 - de remercier Anne-Marie Sigouin pour sa contribution au conseil d'administration de Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

51.03 1268021004

CM26 0730

Nommer Alexandre Devaux-Guizani à titre de membre à la Commission sur le transport et les travaux publics et Mercedes Plante à titre de membre à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Soraya Martinez Ferrada

Et résolu :

- 1- de nommer Alexandre Devaux-Guizani à titre de membre à la Commission sur le transport et les travaux publics;
- 2- de nommer Mercedes Plante à titre de membre à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation.

Adopté à l'unanimité.

51.04

CM26 0731

Renouveler les mandats d'Isabelle Dumas, vice-présidente, de Francyne Lord et de Paul-André Linteau, membres ainsi que de Luce Lafontaine, membre suppléante au sein du Comité consultatif en reconnaissance, pour une période non renouvelable de trois ans, à compter du 15 juin 2026 / Nommer Elyse Lévesque actuellement membre suppléante, à titre de membre, pour une période non renouvelable de trois ans

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2026 par sa résolution CE26 0957;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Andréanne Moreau

Et résolu :

- 1 - de renouveler les mandats d'Isabelle Dumas, vice-présidente, de Francyne Lord et de Paul-André Linteau, membres, ainsi que de Luce Lafontaine, membre suppléante au sein du Comité consultatif en reconnaissance, pour une période non renouvelable de trois ans, à compter du 15 juin 2026;
- 2 - de nommer Elyse Lévesque, actuellement membre suppléante, à titre de membre du Comité consultatif en reconnaissance pour un mandat non renouvelable de trois ans, à compter du 15 juin 2026;
- 3 - de remercier Bérénice Mollen-Dupuis, Doreen Petiquay-Barthold et Imen Ben Jemia pour leur implication au sein du Comité consultatif en reconnaissance au cours des trois dernières années;
- 4 - de remercier Jean-François Leclerc pour son implication à titre de président du Comité consultatif en reconnaissance au cours des trois dernières années.

Adopté à l'unanimité.

51.05 1269671002

CM26 0732

Approuver la nomination d'Alain Dufort, à titre de directeur général de la Ville de Montréal, pour une durée de quatre ans, à compter du 17 août 2026

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Soraya Martinez Ferrada

Et résolu :

- 1 - d'approuver la nomination d'Alain Dufort à titre de directeur général de la Ville de Montréal pour une durée de quatre ans, à compter du 17 août 2026;
- 2 - d'autoriser la mairesse de Montréal et le greffier de la Ville à signer le contrat de travail joint au présent dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

51.06 1266776001

30 – Administration et finances

À 21 h 56, la présidente du conseil rappelle la rubrique « Administration et finances ».

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, appelle le point 30.11 comme prévu.

CM26 0733

Prolonger jusqu'au 31 décembre 2026, soit pour une période de six mois, la déclaration de compétence du conseil de la Ville concernant l'exercice de tous les pouvoirs liés au matériel roulant relevant de la compétence des arrondissements, à l'exception des contrats de location de moins d'un an et des contrats de location avec opératrice ou opérateur, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2026 par sa résolution CE26 0944;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Luis Miranda

Et résolu :

de prolonger jusqu'au 31 décembre 2026, soit pour une période de six mois, la déclaration de compétence du conseil de la Ville concernant l'exercice de tous les pouvoirs liés au matériel roulant relevant de la compétence des arrondissements, à l'exception des contrats de location de moins d'un an et des contrats de location avec opératrice ou opérateur, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.11 1265593013

À 22 h 11,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Marie Plourde

de poursuivre les travaux jusqu'à l'épuisement de l'ordre du jour.

La proposition est agréée.

65 – Motion des conseillers

À 22 h 11, la présidente du conseil appelle la rubrique « Motion des conseillers ».

CM26 0734

Motion de l'Opposition officielle - Motion - Pour la mise en place d'une taxe sur les logements vacants ou sous-utilisés afin de remettre des unités sur le marché locatif

Les conseillères Elvira Carhuallanqui et Caroline Braun déposent une nouvelle version consensuelle du point 65.01. La nouvelle version se lit comme suit :

Attendu que la crise du logement à Montréal et au Québec se traduit par une rareté accrue des logements disponibles et par une hausse soutenue des loyers;

Attendu que l'augmentation rapide de l'offre de logements locatifs disponibles constitue un levier essentiel pour stabiliser et exercer une pression à la baisse sur les loyers;

Attendu qu'une partie du parc immobilier résidentiel demeure vacante ou sous-utilisée, notamment en raison de pratiques spéculatives, d'utilisation en location de courte durée ou de résidences occupées de façon intermittente;

Attendu que le gouvernement du Québec a déposé, le 2 novembre 2023, le projet de loi n° 39 modifiant la fiscalité municipale, lequel a été adopté le 8 décembre 2023 et sanctionné le même jour;

Attendu que cette loi accorde aux municipalités le pouvoir d'imposer une taxe sur les logements vacants ou sous-utilisés, notamment lorsqu'un logement est inoccupé pendant au moins 180 jours par année;

Attendu que cette taxe peut être établie en fonction de la valeur foncière du logement et atteindre jusqu'à 3 % de celle-ci selon les modalités choisies par la municipalité;

Attendu que cet outil fiscal vise explicitement à inciter les propriétaires à occuper ou à louer leurs logements, contribuant ainsi à accroître rapidement l'offre locative disponible, particulièrement dans un contexte de rareté;

Attendu que des expériences comparables ailleurs au Canada démontrent l'efficacité de ce type de mesure, entraînant notamment une réduction significative du nombre de logements vacants dans plusieurs grandes villes, dont Toronto, Vancouver, et Ottawa;

Attendu que le gouvernement fédéral a également instauré une taxe sur les logements sous-utilisés, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022, afin de lutter contre la sous-utilisation du parc immobilier résidentiel;

Attendu que la vocation principale de cette nouvelle taxe n'est pas d'accroître les revenus municipaux, mais bien de modifier le comportement des propriétaires afin de remettre des unités résidentielles sur le marché locatif;

Attendu que cet outil représente un levier pertinent pour transformer des logements vacants en habitation et augmenter rapidement l'offre dans le parc existant;

Attendu que dans le contexte de la crise du logement, la mobilisation du parc immobilier existant constitue l'un des moyens les plus rapides et les plus efficaces pour répondre aux besoins en logement;

Il est proposé par Elvira Carhuallanqui

appuyé par Ericka Alneus
Élise Tanguay
Caroline Braun
Soraya Martinez Ferrada

Et résolu :

- 1 - que le conseil municipal demande à l'administration municipale de proposer un cadre réglementaire clair, applicable et efficace, permettant d'identifier les logements vacants ou sous-utilisés à Montréal;
- 2 - que le conseil municipal mandate le Service de l'habitation de faire l'analyse approfondie de la mise en place d'une taxe sur les logements vacants ou sous-utilisés sur le territoire de la Ville de Montréal, en vertu des pouvoirs accordés par la *Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives* adoptée en décembre 2023;
- 3 - que l'analyse de cette application inclue les paramètres d'application prévus par la loi, notamment les critères de vacances dont l'inoccupation de 180 jours et plus, les catégories d'exemptions ainsi que les taux applicables en fonction de la valeur foncière des immeubles;
- 4 - que cela tienne compte des meilleures pratiques observées ailleurs, notamment dans les grandes villes canadiennes ayant mis en œuvre des mesures similaires, ainsi que de la taxe fédérale sur les logements sous-utilisés;
- 5 - que le conseil municipal réaffirme que l'objectif premier d'une telle taxe est d'inciter la remise rapide des logements sur le marché locatif, afin d'augmenter l'offre disponible et de contribuer à limiter les hausses de loyers;
- 6 - que les revenus générés par cette taxe puissent, le cas échéant, être affectés à des initiatives en habitation, incluant le soutien au logement abordable ou aux ménages vulnérables;
- 7 - que l'administration municipale fasse rapport au conseil municipal dans les meilleurs délais sur l'analyse des options de mise en œuvre, incluant les enjeux opérationnels identifiés par d'autres municipalités et les solutions permettant d'y répondre.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole à l'auteure de la motion, la conseillère Elvira Carhuallanqui.

Mme Carhuallanqui présente d'abord l'objectif ultime de cette motion qui est de remettre rapidement des logements sur le marché locatif afin d'augmenter l'offre disponible, et ce, par la mise en place d'une taxe sur les logements vacants. Par conséquent, elle est d'avis que cela limiterait les hausses du prix des loyers et que cela deviendrait un outil important de prévention dans la crise de l'itinérance. Enfin, elle croit à une approche pragmatique en suivant les critères de la loi 39 et en parallèle, en recueillant des données probantes sur la situation.

Ensuite, la présidente du conseil cède respectivement la parole à la représentante de l'Administration pour ce dossier, la conseillère Caroline Braun, puis à la conseillère Élise Tanguay.

Mme Braun débute en soulignant l'accord avec l'Opposition officielle et la nécessité d'être ambitieux, créatif et agile afin de faire face à cette crise du logement. Elle mentionne notamment les quelques modifications apportées à la présente motion comme l'analyse du marché et l'analyse des données. Elle conclut en citant le mandat donné au Service de l'habitation à cet effet.

Quant à la conseillère Élise Tanguay, celle-ci confirme qu'elle ne s'opposera pas aux changements soumis par l'Administration dans cette version consensuelle de la motion. Elle ajoute, entre autres, que le pouvoir d'agir donné par le gouvernement provincial devrait aider à dissuader les propriétaires de maintenir des logements vacants; le but étant d'augmenter l'offre de logements disponibles en location dans un avenir rapproché.

En terminant, la conseillère Elvira Carhuallanqui exerce son droit de réplique.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, remercie les trois membres du conseil pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

65.02 - Motion de l'Opposition officielle - Motion pour démontrer la solidarité de la Ville de Montréal au peuple palestinien et aux victimes civiles du conflit en Asie de l'Ouest, communément appelée le Moyen-Orient

- *Reporté (voir l'adoption de l'ordre du jour au point 03.01).*

À 22 h 26, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil, Chantal Rossi, déclare l'assemblée levée. Puis, elle souhaite de bonnes vacances et un bel été à tous et donne rendez-vous le 24 août 2026 pour la prochaine assemblée du conseil municipal.

Chantal Rossi
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Emmanuel Tani-Moore
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Soraya Martinez Ferrada
MAIRESSE

ANNEXE – POINT 7.06

INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2026 Personne élue du conseil municipal Le 15 juin 2026

1. Nazarian, Vana